



Bulletin Officiel
de la Société Royale

Le Cheval de Trait Belge

Ce bulletin a
été imprimé sur
les presses de
L'IMPRIMERIE
Veuve MONNOM
rue de l'Industrie, 32
à Bruxelles



REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

ABONNEMENTS :

BELGIQUE et GRAND-DUCHÉ : 200 francs
HOLLANDE : 15 florins
CONGO BELGE } 250 francs belges
ETRANGER }
LE NUMERO : 20 francs

Rédaction et administration :

Rue Royale, 60
BRUXELLES

N° 7. DECEMBRE 1947

Eleveurs...

Ce bulletin

est **Votre Journal**

Faites-nous

des **SUGGESTIONS**

Posez-nous

des **QUESTIONS**

Amenez-nous

des **ABONNÉS**

Rue Royale, 60
BRUXELLES

N° 7

DECEMBRE 1947



Bulletin Officiel de

la Société Royale

Le Cheval de Trait Belge

Revue mensuelle illustrée

La même édition existe en langue néerlandaise.

Téléphone 12.43.94	RÉDACTION - ADMINISTRATION	
	Président : PRINCE DE MERODE WESTERLOO Secrétaire général : CHEVALIER HYNDERICK DE THEULEGOET Secrétaires : J. DEDOBLEER (Plancenoit) Edm. VAN DER BEKEN Trésorier-gérant : BARON DE FAVEREAU DE JENERET Directeur : Dr. J. LAHAYE	C. C. postaux 1803.08
60, RUE ROYALE, BRUXELLES		

Ce que vous lirez dans ce numéro :

1. Les parasites des céréales, par G. DU TRIEUX.
2. Etude de nos cultures fourragères. — La luzerne (suite), par R. LALOUX.
3. Les expertises-concours en 1947, par BUCEPHALE.
4. Pedigree: Vadrouille d'Enée. — Marius de Goreux.
5. Echos: Italie. — Danemark. — Suède. — France. — Etats-Unis. — Nos chevaux en Amérique du Sud.
6. L'activité de nos sociétés: Union professionnelle des propriétaires et détenteurs d'étalons.
7. Page du lecteur.
8. Un cas remarquable de longévité chez le cheval de trait belge.
9. Analyses des publications: Le traitement d'un lot de vieilles graines de betterave sucrière.
10. Communiqués.
11. Savez-vous que ? — Après le beau temps, la pluie.

Les articles et clichés paraissant dans ce bulletin ne peuvent être reproduits, traduits ou adaptés sans indiquer la source. Les auteurs signent leurs articles et en assument seuls la responsabilité (art. 24). Sont annoncées et éventuellement analysées les publications adressées au comité de rédaction (art. 2).

L. SLACHMUYLDERS

Chaussée de Bruxelles, 290, HAL - Tél. 53.35.23

est toujours à même de
fournir en confiance :

Etalons reproducteurs

Poulains d'avenir

Juments et Pouliches d'origine

MARCHÉ INTÉRIEUR

EXPORTATION

Pour être
VITE ET BIEN PAYÉ
à 100 %

LA COMPAGNIE
LES ELEVEURS BELGES
Assurance contre la mortalité des chevaux et bovins
Rue des Deux-Eglises, 47
BRUXELLES

Directeur général :
G. MIGNON

Eleveurs

VOTRE BULLETIN

est votre meilleur moyen de

PROPAGANDE



Les Parasites des Céréales

La Teigne du grain et l'Alucite des céréales.

Les grains enmagasinés sont sujet aux attaques de différents insectes parasites, ainsi qu'à celles de certains microorganismes (telle les anguillidés), petits vers (parasites invisibles à l'œil nu) pouvant occasionner de très sérieux dégâts.

Les céréales sont fréquemment attaquées aussi par des maladies cryptogamiques (champignons) et bactériennes (microbes), occasionnant souvent des pertes considérables parmi les récoltes.

Afin de pouvoir remédier à ces graves préjudices, il est nécessaire, avant tout, de connaître ces divers ennemis, de pouvoir facilement les déterminer, d'observer les différents stades de leur évolution et de pouvoir appliquer ainsi des moyens de lutte radicaux.

Parmi les parasites du règne animal, nous citerons, au nombre des plus nuisibles, deux petits papillons d'apparence très innocente, mais qui constituent pour le cultivateur un véritable fléau, ce sont: La Teigne du grain (*Tinea granella*) et l'Alucite ou Sitotroge des céréales (*Sitotroga cerealella*).

Ces deux microlépidoptères appartiennent à la famille des Tinéides (*Teignes*) (*Tinea granella*) (fig. 1)

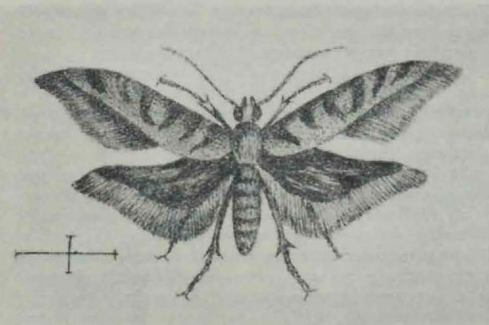


Fig. 1. — Teigne des grains (*Tinea granella*)

et se présentent à l'état parfait, sous la forme d'un petit papillon, mesurant environ 6 mm. de long sur 16 mm. d'envergure. Le corps et les ailes antérieures sont d'un brun un peu jaunâtre; les ailes supérieures de même couleur, mais plus claires, portent de petites taches gris foncé, dont une allant en s'élargissant vers l'extrémité. Les ailes sont frangées de longs poils plus clairs que le fond des ailes, et d'un aspect soyeux et argenté. L'insecte fait son apparition dès le début du mois

de juillet. La femelle pond immédiatement ses œufs. Ceux-ci se présentent en petits amas compacts sur les grains de blé. A partir du mois d'août, ils donnent naissance à de très petites chenilles blanchâtres, à peine visibles à l'œil nu, qui, en grandissant, attaquent successivement plusieurs grains; elle les relie ensemble à l'aide de petits fils soyeux et collants; plus tard, elles se tissent de petits fourreaux allongés, de même matière.

Les grains agglutinés de la sorte sont rendus tout à fait inutilisables. Une fois arrivées à leur complet développement, ces larves sortent de leurs petits amas de grains et vont se cacher de tous côtés, entre les planches disjointes des planchers, les poutres des toitures, dans les crevasses des murs, etc...

Ces larves restent pendant tout l'hiver dans leur petit abri et n'en sortent qu'au printemps à l'état d'insecte parfait pour recommencer leurs déprédations.

L'Alucite ou Sitotroge des céréales (*Sitotroga cerealella*) (fig. 2) est plus petite que *Tinea granella*; elle mesure environ 5 mm. de long; ses antennes sont longues et filiformes, d'un gris un peu jaunâtre; son corps a la même coloration mais plus claire; les ailes sont allongées et étroites comme celles de la Teigne du grain; grisâtres également mais avec des reflets argentés, elles sont parsemées de petits traits irréguliers d'un gris très foncé presque noir; comme celles de l'espèce citée précédemment, elles sont bordées d'une frange de longs poils plus clairs argentés et soyeux.

Les préjudices occasionnés aux récoltes par l'Alucite des céréales sont encore bien plus redoutables que ceux de la Teigne du grain, car celle-ci ne se contente point d'attaquer le blé récolté, elle détruit, en général, toute espèce de céréales; seigle, avoine, orge, froment, maïs, riz, etc.; aucune n'échappe à ses déprédations; on la rencontre même dans les fèves de cacao.

L'apparition de ce funeste parasite date de 1750. Ses premiers dégâts furent constatés dans le sud-ouest de la France, à Saintong, où on le désigne sous le nom de « Papillon de l'Angoumois ». Par la suite, il s'étendit dans le Midi de la France où ses dégâts atteignirent une grande extension. C'est un peu avant l'époque des moissons que la première génération de ce parasite fait son apparition; on voit alors voler les adultes dans les champs et dans les greniers où furent entassées les récoltes.

Les œufs de l'Alucite sont de couleur rougeâtre; ils sont déposés par les femelles sur les glumelles ou sur les grains. Lorsque la récolte est terminée et que les grains sont enmagasinés, les chenilles ont atteint leur complet développement, et il ne reste plus à beaucoup de grains que l'épiderme; l'intérieur, complètement dévoré, leur sert d'abri pour subir leur

nymphose dans un petit cocon soyeux tissé préalablement par chacune d'elles.

Cette nymphose est de très courte durée; bientôt apparaissent les adultes de cette seconde génération, ils s'accouplent aussitôt et produisent une nouvelle ponte. Les larves qui éclosent, alors, s'attaquent, cette fois, à la farine et hivernent à l'état de chrysalide pour éclore dès les premiers jours du printemps.

Par suite de cette dernière attaque, les récoltes se trouvent fortement réduites.

La farine et le grain infectés par l'Alucite présentent certains dangers; ils sont impropres à la consom-



Fig. 2. — Alucite ou Sitotroge des céréales
(Sitotroga cerealella)

mation, et, de leur manipulation, peuvent résulter des maux de gorge, des irritations et des ulcérations de la peau, à cause du pouvoir urticant de cet insecte.

MOYENS DE LUTTE.

On peut utiliser efficacement pour la destruction de l'Alucite des céréales et de la Teigne du grain, les mêmes méthodes que celles préconisées contre le Charançon du blé (*Calandra granaria*).

1. Cette lutte consiste, en grande partie, en moyens préventifs: maintenir les greniers et les locaux où les grains sont emmagasinés, en état de grande propreté et en boucher toute fente ou fissure méticuleusement.

2. Le blé envahi par les Teignes et les Alucites sera également traité avec succès par le sulfure de carbone. Ce moyen est recommandé pour les quantités de grain ne dépassant pas 10 hectolitres.

On place, à cet effet, le blé attaqué dans un assez grand récipient, par exemple un tonneau défoncé: on le remplit aux neuf dixièmes, on y verse du sulfure de carbone à raison de 20 grammes par hectolitre,

puis, on referme le tonneau hermétiquement en y replaçant le fond; ensuite on le fait rouler plusieurs fois sur lui-même et on le laisse sur place pendant une durée de 24 à 48 heures; on le rouvre alors et, à l'aide d'un van, on aère le grain en le ventilant vigoureusement.

On peut aussi mettre le sulfure de carbone dans une assiette pour laquelle on réservera une place suffisante, on refermera ensuite le tonneau à l'aide de son couvercle, maintenu par un poids.

De ces deux méthodes, la précédente est la meilleure, car elle a l'avantage de désinfecter plus également le grain.

Il faut avoir soin d'effectuer ces opérations soit à l'air libre, soit dans un local bien aéré, à l'abri de toute flamme; le sulfure de carbone dégage des vapeurs toxiques très inflammables, et il faut l'employer avec de grandes précautions.

4) Lorsque la quantité de grain à traiter est assez considérable, il y aura avantage à l'étaler au grenier en une couche de 50 à 60 centimètres d'épaisseur; on y enfouira, aux trois-quarts, des flacons à large goulot (de 250 cent. cubes) remplis de sulfure de carbone, comportant, entre eux, un espace de 1 m. 50 à 2 mètres; on débouchera alors ces flacons pour recouvrir immédiatement la masse de grain avec une, et, si possible, plusieurs bâches; on aura soin, avant de se retirer, de fermer portes et fenêtres.

Après quelques jours, lorsque le sulfure de carbone aura produit son effet, on aérera largement, en remuant de temps en temps la masse de grain.

On conseille également l'emploi de l'acide cyanhydrique, mais l'usage de ce produit très toxique et extrêmement dangereux; sa manipulation est fort délicate et demande de grandes précautions; ce moyen doit être écarté.

3) La chaleur est également un des systèmes préconisés pour combattre ces parasites; il donne d'excellents résultats si l'on dispose du matériel nécessaire. Il suffit de porter la chaleur à 50 degrés pendant 2 minutes pour tuer les parasites, mais l'usage de cette méthode présente certaines difficultés; lorsqu'il y a une assez grande quantité de grain à traiter, il est extrêmement difficile de porter la température au même degré de chaleur sur toute la masse.

Des étuves spéciales sont utilisées à cet effet, mais ce procédé est fort coûteux et présente l'inconvénient de diminuer le poids et le volume du grain.

4) Comme dernière méthode de lutte, nous indiquons encore un procédé mécanique; les *tarares* spéciaux, désignés vulgairement sous le nom de (tue teignes), tels ceux de Herpin et de Doyère. Ils brisent les grains infectés et en font sortir les parasites.

Il est vivement recommandé d'effectuer le battage aussi rapidement que possible après les moissons, afin d'entraver les ravages de l'ennemi.

(Voir la suite page 6.)

ÉTUDE DE NOS CULTURES FOURRAGÈRES

(suite).

LA CULTURE DE LA LUZERNE

Fumure.

Nous avons insisté précédemment sur la nécessité de chauler le sol, et de le nettoyer le mieux possible; une terre sale pourrait compromettre, si pas complètement l'emblavure elle-même, du moins les premières récoltes par un retard très préjudiciable dans l'établissement des jeunes plantes de luzerne et, en fin d'existence de la luzernière, les dernières récoltes, par un envahissement trop brusque et prématuré de graminées principalement.

Bien que cette culture soit considérée, au même titre que celle des autres légumineuses, comme une culture améliorante, elle exige, cependant, l'utilisation de certains engrais en quantité assez abondante. Ces engrais doivent fournir à la plante, la potasse et l'acide phosphorique dont elle a un important besoin, ces deux éléments qu'il faut restituer au sol sous forme d'engrais potassiques et phosphatés.

La chaux, tout d'abord, est absorbée et par là même exportée du sol en quantité importante par chaque récolte; la luzerne est la plante fourragère qui est la plus riche en calcium, et sa culture est une des plus exigeante en cet élément. Le chaulage, sur lequel nous avons attiré l'attention, n'a donc pas seulement pour but de constituer un milieu favorable quant à la réaction du sol et de sa structure, on peut, dans ce cas, considérer cet apport de calcium sous forme de chaux, comme un aliment de la plante aussi indispensable que les autres éléments. D'autre part, ce calcium exerce une influence favorable sur la formation des nodosités et la croissance des légumineuses. Enfin, des quantités suffisantes de chaux peuvent influencer, dans une certaine mesure, la teneur même en calcium des fourrages. Notons, dès maintenant, que cette teneur en calcium a une grande importance dans l'alimentation des animaux d'élevage, des jeunes en état de croissance et plus particulièrement des chevaux. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point, en temps opportun, au mo-

ment où nous examinerons comparativement la valeur alimentaire de la luzerne et des autres fourrages. De ce que nous venons de dire au sujet du chaulage, il ne faut pas tirer des conclusions qui seraient à l'opposé de toute saine pratique culturale, en appliquant en une fois des quantités trop importantes de chaux et, par cette pratique, désorganiser brutalement tous les équilibres chimiques du sol. Il convient de retenir essentiellement, que, plus que toute autre culture, la culture de la luzerne demande un sol alcalin, bien pourvu en calcium, et en ce qui concerne les quantités, il ne faudrait pas être amené à devoir dépasser les doses de 2.500 à 3.000 kgs de chaux, doses que nous avons données ci-dessus.

Nous venons de dire également que les besoins de cette culture en potasse et en acide phosphorique sont assez élevés; les récoltes d'une année d'une belle luzernière absorbent en ces deux éléments une quantité approximativement équivalente à celle absorbée par une belle récolte de froment. En ce qui concerne ces fumures, il faut tenir compte aussi que la luzerne est une plante ayant un faible pouvoir désagrégeant phospho-potassique, c'est-à-dire qu'elle a une faible capacité d'utiliser les réserves, en ces deux éléments, préexistantes dans le sol. Ces réserves sont constituées par la partie non-utilisée directement des engrais que l'on applique aux cultures; cette partie non-utilisée des engrais est parfois importante. Les effets de ces réserves sont le plus souvent faibles ou peu marqués, surtout quand il s'agit de plantes qui, comme celle qui nous occupe, ont un faible pouvoir d'utiliser ces réserves; d'une façon générale, c'est d'ailleurs le cas pour toutes les légumineuses fourragères. Il est donc préférable de chercher à adapter le plus exactement possible les fumures aux besoins réels de la seule culture qui suit immédiatement l'application des engrais; cette règle ne peut évidemment être de stricte application, étant donné que nos connaissances actuelles sur les fumures ne sont pas encore assez précises.

Il faut, certes, donner à la luzerne une bonne fu-

mure de base en potasse et en acide phosphorique, une bonne fumure de départ; cette fumure sera d'autant plus importante qu'elle doit servir à deux récoltes : celle de la plante-abri dans laquelle on sème presque toujours la luzerne et celles de la première année de production de la luzernière. Après cela, chaque année, il conviendra de donner une fumure d'entretien en potasse et en acide phosphorique, qui compensera les prélèvements des récoltes importantes de fourrages. Les exemples sont nombreux et significatifs, les essais sont variés, qui démontrent la nécessité et l'importance des fumures phosphatées et potassiques. La déficience en l'un ou l'autre de ces éléments se traduit, en définitive, par de fortes chutes dans les rendements en fourrages et par la diminution sensible de la durée des luzernières. D'autre part, bien que cette culture soit considérée comme améliorante, il arrive souvent que les récoltes qui lui succèdent, donnent des résultats décevants; de nombreuses expériences démontrent clairement que la luzerne, si elle enrichit le sol en azote et en matières organiques, est très épuisante en potasse et en acide phosphorique. Il est donc indispensable de donner régulièrement à cette culture les fumures nécessaires en ces deux éléments, de même qu'il sera indispensable, après le défrichement, le retournement d'une luzernière, de réintroduire dans le sol, des quantités suffisantes de potasse et d'acide phosphorique, pour obtenir de pleines récoltes et ne pas perdre le bénéfice de l'enrichissement en azote et en matières organiques.

Les doses d'engrais que nous allons donner ci-dessous peuvent être considérées comme constituant une bonne fumure, mais nous ne voulons pas prétendre, cependant, que ces doses ne peuvent pas être avantageusement modifiées suivant les conditions particulières qui se rencontrent. Les doses d'engrais à appliquer peuvent varier suivant la nature du sol et l'état des réserves, sans trop tenir compte, cependant, de l'effet de celles-ci. Les engrais phosphatés employés seront de préférence des engrais à réaction basique dont les scories basiques sont le type; comme engrais potassiques, les sels bruts de potasse sont généralement préférés, cependant, à défaut de ceux-ci, les sels ordinaires, les chlorures peuvent très bien convenir.

Pour la fumure de départ, on peut recommander des quantités d'engrais phosphatés allant jusque 1.200 à 1.400 kgs de scories basiques et 800 à 1.000

kgs de sylvinite à 20 % ou l'équivalent en unités de potasse sous forme d'un autre engrais potassique. Cette fumure sera incorporée le plus intimement au sol soit par le labour lui-même, soit par les opérations culturales qui succèdent immédiatement au labour : les extirpages. Cette fumure paraît importante, mais, suivant ce que nous avons dit, elle sert à deux récoltes, celle de la plante-abri dans laquelle on sème très souvent les semences de luzerne et les récoltes de la première année de production de la luzernière.

Après cette première année de récolte, il conviendra donc, suivant ce que nous avons établi, de donner chaque année, pendant l'hiver ou au début du printemps, une fumure d'entretien suffisante; elle consistera en 400 à 500 kgs de scories ou l'équivalent en unités d'acide phosphorique, sous forme d'un engrais phosphaté un peu plus mobile, tels les phosphates précipités par exemple, et, 400 à 500 kgs de sylvinite ou l'équivalent sous forme de Chlorure de potasse. Certains cultivateurs ont l'habitude d'appliquer du plâtre sur leurs cultures de luzerne; cette opération a pour but de « mobiliser » certains éléments, dont la potasse, qui constituent les réserves nutritives du sol. On voit de suite qu'il convient d'être très prudent, qu'il ne faut pas abuser de cette pratique, utile ou avantageuse dans certains cas, mais qui, souvent, entame les réserves du sol dans une proportion telle que les cultures suivantes en souffrent beaucoup.

Il nous reste, maintenant, à dire quelques mots des fumures éventuelles en azote et décrire le « mécanisme » de la fixation de l'azote par les légumineuses.

R. LALOUX.

Assistant à l'Institut Agronomique de Gembloux.

(Suite de la page 4.)

Le battage donne de bons résultats. Le grain sera projeté brutalement contre un mur pour tuer les larves, ou bien encore, on peut le remuer vigoureusement en répétant plusieurs fois cette opération, pour obliger les chenilles à en sortir et à grimper le long des murs où elles seront facilement atteintes et écrasées.

5) Dès que la présence des teignes ou des alucites est constatée dans un grenier, il convient d'entreprendre les moyens de lutte afin d'enrayer le développement et les ravages de ces parasites.

J. DU TRIEUX.

Les Expertises-Concours d'Étalons en 1947

ZONE LIMONEUSE - Région du Brabant-Hainaut

Les expertises-concours d'étalons de la 2^e zone ont débuté à Tournai le 18 octobre.

On sait que, préalablement à l'examen du jury, les chevaux sont soumis au contrôle d'une commission composée de trois Inspecteurs-Vétérinaires dont la mission consiste : 1^o) à s'assurer de l'identité du sujet par la vérification du signalement; 2^o) à déceler les tares zootechniques et pathologiques héréditaires qui rendent certains chevaux indésirables comme reproducteurs ou tout au moins leur enlèvent une partie de leurs mérites; 3^o) à dépister l'usage de moyens frauduleux employés par certains exposants peu scrupuleux pour « faire de l'os ou des muscles » à leurs chevaux, pour en « rectifier » certaines régions et ainsi induire le jury en erreur.

Cette mission excessivement délicate, bien remplie et exercée avec sévérité, rend à notre élevage un service considérable. C'est une tâche obscure et ingrate qui n'attire généralement à ceux qui la remplissent que sarcasmes et critiques des délinquants, évidemment, mais aussi, malheureusement parfois, d'un public mal informé ou ignorant.

Au début de ces chroniques consacrées aux expertises nous tenons à rendre hommage aux « commissions-vétérinaires », et à assurer à leurs membres que tous les éleveurs sérieux rendent justice à leur travail et les engagent à se montrer particulièrement sévères vis-à-vis des truqueurs.

Nous avons écrit précédemment que le maquillage est un des grands ennemis des progrès de l'élevage du cheval et fait le plus grand tort à notre commerce d'exportation. Aussi, tous les éleveurs honnêtes — et c'est la grande majorité — sont reconnaissants au service de l'élevage du ministère de l'Agriculture d'avoir institué cette commission de contrôle et au corps des Inspecteurs-Vétérinaires qui en assument la charge avec un dévouement, une compétence et une intégrité qui n'ont jamais été mises en doute.

Les réflexions ci-dessus en suggèrent d'autres qui en sont le corollaire et qui concernent les opérations du jury des concours. Celui-ci est parfois critiqué par le public. Le « jury de la corde », comme disait notre regretté ami feu Octave De Sénepart, ne com-

prend pas toujours les décisions du jury quand il n'accorde qu'une petite marque à tel cheval qui avait ses préférences. Nous avons déjà été tenté, nous aussi, d'émettre des critiques de ce genre. Informations prises auprès de qui de droit nous apprenions que le cheval visé était atteint de dermite ou avait une forme invisible mais palpable ou une tare quelconque signalée par la commission vétérinaire et assez sérieuse pour faire écarter le sujet du rappel et à plus forte raison des primes. Moralité : avant de critiquer, éclairons notre lanterne.

Ces considérations générales nous ont éloigné des réflexions particulières à l'expertise de Tournai! A vrai dire ces commentaires se réduiront à peu de chose, car nos lecteurs ne doivent pas attendre de nous que nous analysions chaque cheval en particulier, ceci ne serait pas de mise dans un bulletin officiel.

Tournai nous a replongé dans l'ambiance habituelle des expertises : pronostics des amateurs avant l'apparition des chevaux, fièvre des exposants, celui-ci parce qu'il espère « arriver », celui-là parce qu'il se demande « s'il aura la marque ». Le jury sera-t-il sévère? C'est à souhaiter disent les uns : on élève moins, il faut donc élever du bon et écarter impitoyablement tous les généteurs qui ne sont pas de classe. Ce n'est pas à souhaiter disent les autres : les années sont mauvaises; ce n'est pas le moment d'obliger les étalonniers à renouveler leur cheptel à grands frais.

Comme quoi il est toujours difficile de contenter tout le monde et son père.

Nous avons revu avec plaisir beaucoup d'éleveurs de la région. Il y a peu d'étrangers, sauf quelques français. Parmi les personnalités, nous avons salué avec joie l'ex-ministre de l'Agriculture, Mr. René Lefebvre, qui a présidé à certaines réformes heureuses des règlements sur l'amélioration de la race chevaline. En simple soldat, ici, il affronte la décision du jury en présentant un jeune « trente mois » de son élevage. Celui-ci, d'aspect encore poulain, a de bonnes jambes et de la gueule et aura les honneurs de la marque.

Tournai nous montre seize poulains de trente mois. Le jury, bien que modérément sévère, n'en marque que cinq et en rappelle trois. Les deux premiers nous intéressent à des titres divers : l'un lera un brillant cheval et l'autre un gros père.

Dans la classe des adultes : une ligne de bons chevaux bien faits en pères mais aucun grand krack.

Parmi les chevaux à la conservation saluons le vieux « Garde Noble » qui, malgré ses seize ans, est encore intact dans les membres, comme un jeune.

Jodoigne 20 octobre. Il y a de ces expertises qui n'ont pas d'histoire. Jodoigne 1947 est du nombre. Si nous en retirons le premier prix de chacune des catégories qui méritent une réelle attention, il reste un lot de chevaux suffisants peut-être mais sans mérites transcendants.

Tirlemont 21 octobre. Qualifions celle-ci d'expertise pauvre. Un seul poulain marqué (sans rappel).

Dans les adultes, il y a trois rappelés mais le jury estime ne pouvoir accorder ni première, ni seconde prime, jugeant qu'aucun des sujets présentés n'est digne de participer au concours régional !

C'est un point de vue à notre avis défendable; cependant, en reporter sincère, nous devons dire que la grosse majorité du « jury de la corde » trouvait la décision des juges trop sévère et estimait qu'il aurait pu être accordé tout au moins un deuxième prix.

Dans les chevaux à la conservation nous avons revu avec plaisir « Fiat de Montifaut » (47/668). Le champion de 1947, bien connu de nos lecteurs, se présente en brillantes conditions et chacun s'accorde à dire que ce cheval représente bien le type standard de la race belge et lui fait honneur.

Thuin 23 octobre. Thudinie, pays de la grande culture, qui avez abrité dans vos grands domaines les noms les plus célèbres et les plus sympathiques du monde des éleveurs belges : les Hazard, les Losseau, les Bedoret, les Semal, les Hardy et tant d'autres qu'es tu devenu? Mânes de nos pères réveillez nos fils !

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que l'on voit à Thuin une expertise où le jury ne peut pas rappeler un seul cheval adulte! Passons et, en partant, serrons les mains des jeunes éleveurs de Fontaine-Valmont, les frères Henry, qui tiennent le coup. Souhaitons leur, pour faire revivre les anciennes traditions, qu'ils relèvent bien haut le drapeau de la Thudinie.

Soignies 23 octobre. Quand nous arrivons à Soignies, nous sommes impressionnés très agréablement à la vue du lot des seize poulains de 30 mois qui sont rangés en ordre dans la piste. De la bonne marchandise osseuse et de bon type, telle est l'impression générale très favorable.

A la suite d'un examen plus détaillé nous émettons le regret de constater que tous ces poulains sont plutôt du genre « bas ». Il y a là une indication qui nous fait craindre pour l'avenir et nous fait souhaiter de voir surgir un vrai raceur procréant des chevaux de taille. Nous en aurons besoin dans un proche avenir.

Cette réserve faite, disons que le jury n'a aucune peine à rappeler cinq bons poulains de sorte qu'on les suivra avec intérêt dans leur carrière.

Chez les adultes : une toute bonne catégorie qui donne lieu à un rappel de six bons chevaux. Le jury semble en difficulté pour se décider entre les trois premiers; c'est dire qu'ils sont bien près l'un de l'autre et tous trois très méritants.

Dans les chevaux à la conservation nous notons le bel état de « Vadrouille d'Enée » (47/2196), le lauréat du grand concours national et constatons l'absence de « Bayard de la Poste » (42/3434) également lauréat de Bruxelles et raceur d'élite qui vient d'être vendu pour la France. Il est regrettable, pour notre élevage, que des chevaux comme celui-là passent la frontière et ceci fait déplorer une fois de plus que l'Etat refuse de donner à nos géniteurs d'élite des primes de conservation de valeur telle que ces bons étalons seraient conservés au pays.

Bruxelles 29 octobre. Nous voilà dans la capitale du royaume. Nous n'oserions pas dire que son arrondissement tient la première place dans l'élevage. Le jury ne se montre pas trop difficile et rappelle trois trente mois et trois adultes. Parmi ceux-ci, le premier prix est un tout bon jeune cheval : de l'os, du dos, des muscles et de bonnes jambes dont il se sert avec brio! Il dépassait ses concurrents de cent coudées.

Dans les conservations nous avons admiré le vieux « Darius van 't Hooghof » qui, malgré ses 17 ans, est frais comme un poulain et déploie des allures de hackney! Il est une preuve vivante que le cheval belge est inusable quand il est bien tenu, sans excès de graisse, et soumis journalièrement à un travail rationnel.

Demandez-nous les conditions spéciales que nous offrons à nos abonnés pour la reproduction, dans le Bulletin, des photographies des chevaux, soit en une demi-page ou en une page entière. Vous assurerez ainsi votre meilleure propagande.

N'omettez pas de renouveler votre abonnement à partir de janvier 1948. Vous éviterez une interruption dans le service régulier du Bulletin.

TOURNAI, 18 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

Présentés : 16. Admis : 5. Refusés : 11.

- 1^{er} Beau Rêve de l'Aulnois (49/4124), Desmedt, Em., Rumillies.
- 2^e Farceur du Marais (49/3042), Holvoet, Gaston, Blandain.
- 3^e Bloc de Melles (45/588), Holvoet, Georges, Forest.

Etalons de 4 ans et plus :

Présentés : 15. Admis : 12. Refusés : 3.

- 1^{er} Max du Haut Bosquet (43/500), Holvoet, Gaston, Blandain.
- 2^e Mastoe de Thieulain (47/976), Delaunoy, Joseph, Pipaix.
- 3^e Alerte de Kalou (48/416), Scholier, A. th., Pipaix et Delepine, Horrués.
- 4^e Clamart (45/4260), Doutreluigne, Louis, Erregnies.
- 5^e Robuste de la Carrière (46/1738), Dep. aeter, Ch., Escanaffles.

JODOIGNE, 10 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

- 1^{er} Massif (49/2958), Henri, Jean, Thoremals les Béguines.
- 2^e Dollar de Momalle (49/348), Rigo, Eugène, idem.

Etalons de 4 ans :

- 1^{er} Espoir de Morsele (48/6878), Henry, Jean, Thoremals les Béguines.
- 2^e Crésus de Fontenelle (48/5443), Nerinckx, Edg., Sart-Risbart.
- 3^e Prometteur de Limelette (48/4874), Rigo, Joseph, Malèves Ste Marie.

TIRLEMONT, 21 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

Présentés : 4. Admis : 1. Refusés : 3.

Aucune prime n'est attribuée.

Admis : Bayard de Nizelles (49/3122), Van Runkelen, Kortenaeken.

Etalons de 4 ans et plus :

Présentés : 13. Admis : 10. Refusés : 3.

Le jury n'accorde ni première ni deuxième primes. Il y a trois chevaux qui obtiennent des troisièmes primes. Ils sont classés comme suit :

- 1^{er} Breydel (45/68), Henskens, frères, Wange.
- 2^e Espoir du Marais (47/5424), Raemaeker, Ad., Melkwezer.
- 3^e Farouck de Louvignies (42/1800), Peeters, Laurent, Bertem-Bosan.

THUIN, 22 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

Présentés : 7. Admis : 3. Refusés : 4.

- 1^{er} Original de Fonval (49/2450), Henry, frères, Fontaine-Valmont.
- 2^e Tartan de Sartalard (47/256), Wyart, Albert, Ragnies.
- 3^e Neday de Goegnies (49/358), Malengraux, Fernand, Péronnes et Marbaix, Armand, Thieusies.

Etalons de 4 ans et plus :

Présentés : 5. Admis : 3. Refusés : 2.

Aucune prime n'est accordée.

SOIGNIES, 23 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

Présentés : 16. Admis : 12. Refusés : 4.

- 1^{er} Jacobin de Matignée (49/5436), Blampain, Edg., Petit-Roux les Braine.
- 2^e Odeon de Velroux (49/2778), idem.
- 3^e Espoir de Vijf Pippen (49/6380), Delepine et Elis, Horrués.
- 4^e Reno de Mariemont (49/1030), idem.
- 5^e Zeppelin de Priesmont (49/2718), Blampain, Edg., précité.

Etalons de 4 ans et plus :

Présentés : 13. Admis : 10. Refusés : 3.

- 1^{er} Nestor de Wingene (48/2386), Blampain, Edg., Petit-Roux-Braine.
- 2^e Royal de l'Escole (47/4520), Wayenberg, A. et Elis, Naast.
- 3^e Frisco (47/6146), Delepine Antoine et Elis, Horrués.
- 4^e Laboureur de Salmosart (47/1672), Demulder, Fernand, Braine-le-Comte.
- 5^e Kodak de la Saule (46/2880), Vanderbecq, Léon, Le Rouix.
- 6^e Jalou de Bovelings (48/3312), Vanderbist, Henri, Horrués et Blampain, Edg., Petit-Roux-Braine.

HAL, 25 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

Présentés : 15. Admis : 11. Refusés : 4.

- 1^{er} Quo Vadis (49/1382).
 - 2^e Krack de la Sylle (49/3388).
 - 3^e Monty de la Trappe (49/6182).
 - 4^e Quibus de Bogaerden (49/5754).
 - 5^e Jupiter d'Ormeignies (49/4602).
- Tous les cinq à Deleener, Gaston, Lembeek
- 6^e Prince Baudouin II d'Osterele (49/1882), M^{me} V^e De Hasleer, Audenaeken.
 - 7^e Souvlens-toi du Try (49/1566), Deleener, G., précité.
 - 8^e Ecuireull van Hof ten Bosch, Peeters, Raymond, Bogaerden.

Etalons de 4 ans et plus :

Présentés : 15. Admis : 9. Refusés : 6.

- 1^{er} Marius de Goreux (47/4846), Galmart, frères, Bogaerden.
- 2^e Outsider d'Hondzocht (48/1488), Deleener, Gaston, Lembeek.
- 3^e Cerbere de Nomelette (48/4880), Dedobbeleer, Jos., Beltingen.
- 4^e Hercule du Try (49/1564), Demoulin, Albert, Saintes.
- 5^e Brutus de Lablau (47/804), Nechelput, M., Peplingen.
- 6^e Cognac de la Brulotte (42/3085), M^{me} V^e Marcoux, Rebecq.

CHARLEROI, 27 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

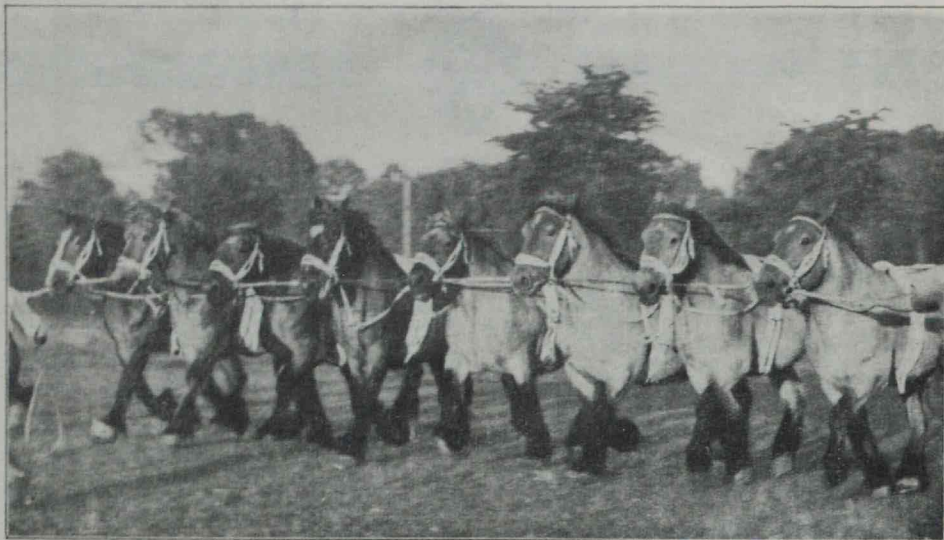
Présentés : 6. Admis : 3. Refusés : 3.

- 1^{er} Bloc du Chêne (49/2036), Delin, Maurice, Chapelle-lez-Herlaimont.
- 2^e Krack du Bois Maillet (49/3476), Lecomte, M., Pont-à-Celles.

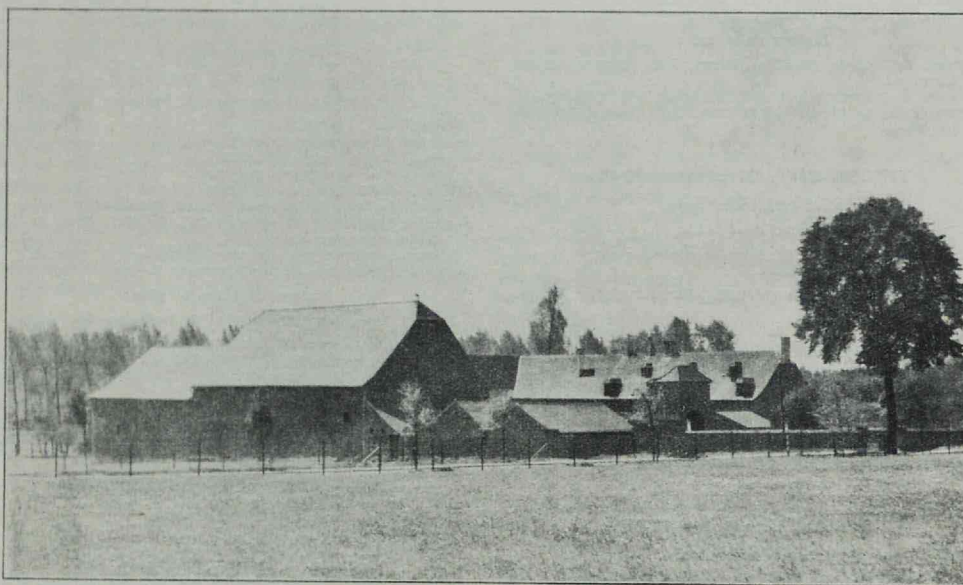
Etalons de 4 ans et plus :

Présentés : 10. Admis : 6. Refusés : 4.

- 1^{er} Idéal du Château (47/4224), Monnoyer, Arm. et Théo, Fleurus.
- 2^e Suprême des Belles Pierres (48/3296), Delin, Maurice, Chapelle-lez-Herlaimont.



Lots de juments primées au Grand Concours de Bruxelles.



HARAS DE BRUCOM

ALBERT REINTJENS
LEEuw - SAINT - PIERRE
BRABANT



ATH, 28 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

- 1^{er} Massif du Quennelet (49 2016), Langhendries, V., Bassily,
- 2^e Fleuron de Houtaing (49 1678), Langhendries, V., Bassily et Bouttiau, H., Harmignies.
- 3^e Espoir de Perquiesse (49 4220), Botte, Gottignies et Carlier, Isières.
- 4^e Max de Gondregnies (48 2412), Carlier, frères, Ormeignies.
- 5^e Havane de Thuillies (49 2864), Langhendries, V., Bassily.

Etalons de 4 ans et plus :

- 1^{er} Costaud de la Malmaison (48 5858), Galmart, Théo, Thieu-lafit.
- 2^e Gabelou du Hain (47 5098), De.met, Valère, Tongre-Notre-Dame.
- 3^e Diogène de Mignault (46 3872), Bréda, Vital et Omer, Tongre-Notre-Dame.

BRUXELLES, 29 octobre 1947

Résultats techniques

Etalons de 3 ans :

Présentés : 10. Admis : 6. Refusés : 4.

- 1^{er} Krack de Rhode (49 6092), Verbruggen, frères, Meise.
- 2^e Samsun van t' Hooghof (49 6116), M^{me} V^{ve} K. et R. Verheyden, Zelick.
- 3^e Sultan van t' Hooghof (49 6118), idem.

Etalons de 4 ans et plus :

- Présentés : 14. Admis : 10. Refusés : 3. Ajourné : 1.
- 1^{er} Etendard du Tilleul au Bois (48 210), Reintjens, Albert, Leeuw St-Pierre.
 - 2^e Benghasi de Diek (48 5858), Van Doorslaer, Frans, Wolvertem.
 - 3^e Carlo de Witterzee (44 1822), idem.

Concours Régional de Soignies du 6 novembre 1947

La série des expertises de la région Brabant-Hainaut se clôture par le concours régional de Soignies. Celui-ci avait attiré une affluence considérable de visiteurs venus des quatre coins du pays, ce qui montre que les fermiers belges gardent un grand intérêt à l'élevage du cheval malgré les difficultés passagères du moment. Nous avons également repéré plusieurs amateurs et marchands français ainsi que la délégation danoise qui, sous la conduite de l'Inspecteur d'Élevage Monsieur Hansen, suit avec intérêt presque toutes les expertises.

Après certaines expertises que nous avons suivies cette année, il nous est arrivé de nous retirer avec une réelle déception causée par la médiocrité des sujets exposés. Nous entendions d'ailleurs autour de nous des visiteurs émettre des réflexions concordant exactement avec nos propres sentiments. Où allons-nous, disait-on, où sont nos bons gros pères d'avant 14? A quoi faut-il attribuer la pauvreté actuelle de notre cheptel chevalin?

La réponse à ces questions, reflet de notre pessimisme, nous a été suggérée en analysant les sujets exposés au concours de Soignies. S'il arrive parfois que nous sommes déçus en suivant certaines exhibitions c'est que « nous devenons trop exigeants ».

Certes il y a des déchets, il y en a toujours eu et il y en aura toujours. Mais quand, dans certaines circonstances, tels les concours régionaux, on voit le résultat de la sélection qui a été opérée par les jurys d'arrondissements, on sent de suite fondre le pessimisme dont nous parlions plus haut. On se dit avec joie que la race du cheval belge n'est pas morte, que nous pouvons être fiers de notre élevage, que, à l'heure actuelle comme dans le passé, nous n'aurions pas à craindre d'affronter les compétitions internationales et

que nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Ce qui précède revient à dire que le concours de Soignies 1947 avait réuni un lot de chevaux de toute grande classe. Aussi bien dans le « régional » proprement dit que dans le concours pour l'attribution des « grandes conservations » (non péréquatées) nous avons pu admirer des lots de chevaux bien bâtis sur de grosses jambes, courts, profonds, musclés, trapus, déployant des allures brillantes et correctes, des vrais belges quoi! unissant la force à la beauté!

Nous serions tenté de décrire chaque sujet en particulier car, chez chacun, il y a possibilité de mettre en relief certaines qualités transcendantes. Ceci n'est pas le rôle du reporter du Bulletin Officiel et d'ailleurs ces appréciations ne refléteraient que le seul avis de votre serviteur et n'auraient donc d'autre valeur qu'une opinion personnelle. Nous nous permettons donc de renvoyer nos lecteurs à la lecture des résultats techniques et aux brèves considérations que nous avons émises dans les comptes rendus des expertises que nous avons suivies.

Avant de clôturer ce papier nous tenons à donner à nos amis lecteurs les avis de certaines personnalités que nous avons interrogées à leur intention.

Nous abordons Monsieur Edmond Vanderbeke, président du jury.

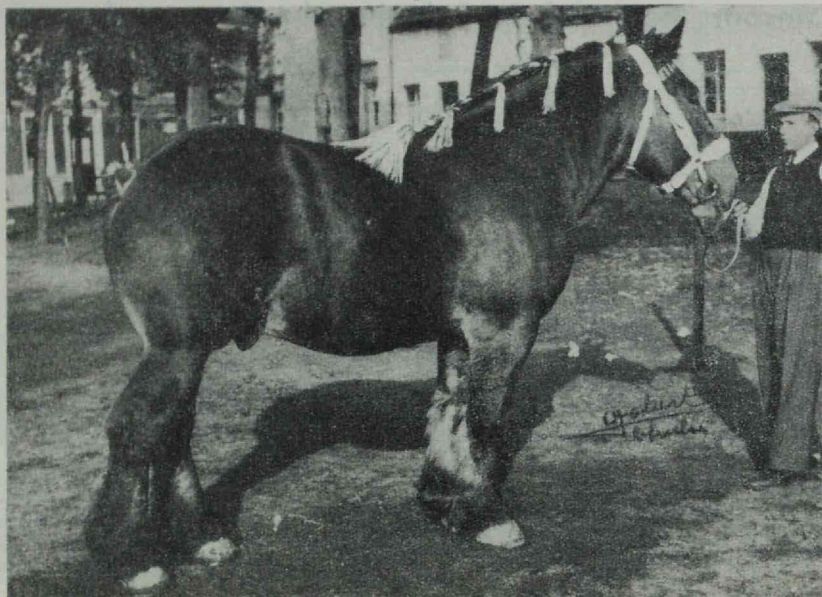
— Dites-nous, Monsieur le Président, vous avez déjà jugé toute une série d'expertises. Voulez-vous bien nous dire quelles sont vos impressions et celles de vos collègues sur l'ensemble de celles-ci?

Et la réponse vient courte et bonne:

— Mais, mon cher ami, nous voudrions mieux encore! et sur un geste que nous esquissons, Monsieur Vanderbeken enchaîne: « C'est que, voyez-vous, nous sommes très exigeants: nous voudrions la perfection



CLASSEMENT DU CONCOURS REGIONAL DE SOIGNIES avec Nestor de Wingene à M. BLAMPAIN.



NESTOR DE WINGENE, à M. BLAMPAIN — 1^{re} prime Expertise 4 ans et plus à Soignies.

HARAS de HUROGNE

Propriétaire : EDGARD BLAMPAIN

PETIT-ROEULX par Braine-le-Comte



partout. Cela ne veut pas dire que nous sommes mécontents du niveau des expertises en général. D'ailleurs, vous en avez une sélection sous les yeux. Jugez vous-même et dites-nous si nous avons encore de vrais bons chevaux en Belgique ».

Nous avons dit plus haut qu'un groupe d'éleveurs danois suivait assidûment les expertises. Leur Inspecteur d'Élevage, Monsieur Hansen, qui est l'amabilité personnifiée, est une déjà vieille connaissance. Nous profiterons d'un moment où il cesse de prendre des notes pour l'interviewer.

— Monsieur l'Inspecteur, nous voyons avec plaisir que vous suivez toutes nos expertises...

— Oh! toutes c'est impossible, mais le plus que nous pouvons, car cela est pour nous très intéressant.

— Et que pensez-vous de la qualité de notre élevage à l'heure actuelle?

— Mais, notre impression est excellente; vous avez de très bons et beaux chevaux. Votre concours de Soignies montre un lot de chevaux magnifiques.

— Alors, Monsieur le Conseiller, vous allez faire beaucoup d'acquisitions?

— Nous voudrions bien, mais nous sommes limités par nos possibilités financières. Nous voulons cependant acheter quelques bons étalons.

— Mettez-vous aussi une exclusive sur certaines robes?

— Non, nos préférences vont au rouan et au bai, mais nous achèterions aussi, s'il plait bien, un aubère ou un alezan.

Nous continuons à bavarder un moment avec Monsieur Hansen et il nous cite quelques noms des étalons qui ont ses préférences et, ma foi, il a bien su repérer de vrais pères, gros d'os avec beaucoup de type tels que les désirent nos meilleurs connaisseurs.

Il ne nous cache pas, entr'autre, qu'il a un faible pour le champion de 1947 qu'il considère comme l'idéal du type belge.

Et pour terminer, nous avons demandé à Monsieur le Docteur Vétérinaire Galmart, qui fait partie de la première commission, si ses collègues inspecteurs et lui-même ont eu beaucoup à sévir.

— Très peu pour la fraude manifeste, nous dit-il, quatre ou cinq cas au plus. Mais nous voulons faire disparaître de nos concours tous les dermiteux. Nous sommes donc très sévères pour les sujets atteints de cette affection, les jeunes nous les éliminons carrément; pour les sujets d'âge nous devons bien être plus tolérants, mais nous nous opposons néanmoins à ce qu'ils soient primés.

— Je crois, Monsieur l'Inspecteur, que vous faites de la bonne besogne.

— J'en suis persuadé, mon cher Monsieur, et j'espère que bientôt nous ne verrons plus dans nos expertises que des sujets aux membres bien secs et sains.

Sur cette perspective réjouissante, nous terminons notre entretien car un collègue fait signe à M. Galmart que nous avons à peine le temps de remercier au nom des lecteurs du B. O.

A mon tour, de saluer ceux-ci et de leur dire « A bientôt quelques considérations sur les expertises des autres régions ».

SOIGNIES, 6 novembre 1947

PRIMES REGIONALES

- 1^{er} Nestor de Wingene (48/2386), Blampain, Edg., Petit-Rouix les Braine.
- 2^e Etendard du Tilleul au Bois (48/210), Reintjens, Albert, Leeuw-St-Pierre.
- 3^e Infernal du Château (47/4222), Monnoyer, A. et T., Fleurus.
- 4^e Outsider d'Hondzoelt (48/1488), Deleener, G., Hondzoelt.
- 5^e Gabelou du Hain (47/5098), Desmedt, V., Tonge-N-Dame.
- 6^e Espoir de Moorseele (48/6278), Henry, J., Thorembais les Beguines.

PRIMES DE CONSERVATION.

- 1^{er} Vadrouille d'Enée (47/2196), Malbecq, Edg., Ecaussinnes et Dubois, G., Gembloux.
- 2^e Flat de Montifant (47/6668), aux enfants Philip, Haken-dover.
- 3^e Gaillard du Château (47/1802), Deproote, Clovis, Gibeau.
- 4^e Espoir de St-Martin (46/4500), Picart, Jules, Bulsenal.
- 5^e Espoir de Padeghem (44/2178), De Middelker, J., Haut-Ittre.
- 6^e Parfait du Paradis (46/5076), Chaussée, Jules, Wagnelle.
- 7^e Sabinus de l'Ange (47/4146), Michel, Paul, Chaussée-N-D.
- 8^e Orient d'Hondzoelt (48/1484), Leloir, Trères, Maulde.

Les Expertises des Étalons en 1947

PREMIÈRE ZONE

Les expertises d'étalons de la 1^{re} zone débutent, à Hasselt le 14 octobre.

Avant toutes autres considérations, disons d'abord un mot du jury.

En arrivant à Hasselt, le 14, nous rencontrons Mr. Fallas, juge officiel de la première zone, qui nous dit que ni ses collègues ni lui n'ont été convo-

qués au ministère pour en recevoir les directives générales qui, paraît-il, ont été données aux jurys de la deuxième zone, et qu'ils n'ont reçu aucune convocation pour la réunion de ce jour ni avis officiel d'aucune sorte. Ces Messieurs se demandent s'ils sont appelés à juger aujourd'hui.

« Pour moi, me dit Mr Fallas, cela n'a pas d'im-



» portance. Je ne fonctionne pas ici vu que je présente un cheval pour la marque, mais que vont faire mes collègues qui ne sont pas convoqués? » N'y a-t-il pas, en l'occurrence, preuve de négligence des services du ministère?

Aux jurys, eux-mêmes, et à leur entourage nous nous permettons de signaler quelques observations que nous avons recueillies dans le public. Pendant toute la durée des opérations, deux jeunes gens, que l'on nous a dit être des jeunes conseillers de zootechnie, n'ont pas quitté le jury d'une semelle et ont palabré avec lui, au passage de chaque cheval. Un des juges, d'autre part, ne se faisait pas scrupule de causer avec l'un ou l'autre spectateur — le public circulant dans la piste comme en rue. On avait l'impression qu'au lieu de trois juges il y en avait cinq ou six!

Est-ce pour cela que les opérations traînaient en longueur, que les décisions étaient si lentes à venir?

Quoi qu'il en soit, toutes ces palabres et lenteurs font mauvaise impression sur le public et sur les exposants, et donnent prise aux critiques et récriminations de ceux qui voient écarter leurs sujets.

Je m'empresse de prier Messieurs les jurés de Hasselt de ne voir, dans ce qui précède, aucune accusation de partialité ou d'un manque quelconque de fair-play, mais seulement une mise en garde de ne pas prêter le flanc à la médisance. Comme la fémur du Roi les juges ne doivent pas être soupçonnés.

Du concours lui-même, nous ne dirons pas grand chose. La classe des trois ans était médiocre. Sur six présentés, trois admis dont un aurait encore pu être refusé.

Le concours des quatre ans montrait un lot de chevaux un peu plus relevé sans être emballant. Le jury s'est montré très large — 16 admis sur 18 présentés! Un des concurrents admis et primé ne méritait pas la marque. Passons.

En tête, un tout bon cheval qui n'est peut-être pas parfait dans les détails de la base, mais est gros d'os, supérieurement musclé, fait en mâle et d'un tempérament excessif qui nuit à sa bonne présentation aux allures. Les 2^e et 3^e sont deux bons chevaux aux qualités et imperfections diverses qui les laissent très près l'un de l'autre.

Il n'y avait que trois chevaux à la conservation dont « Poilu de Rognée » champion du type ardennais, en 1946, qui se présente en toute belle condition.

Expertise et Concours Régional de Hérentals du 17 octobre 1947

L'expertise : Les opérations à Hérentals, contrairement à celles de Hasselt, se déroulent à un rythme normal. La commission du jury est présidée de main de maître par le sénateur De Boodt accompagné de MM. Fallas et Heus.

Le conseiller de zootechnie maintient de l'ordre dans la piste, et tout va bien.

La catégorie des trois ans, peu nombreuse, n'est pas transcendante.

Par contre, les quatre ans et les « conservations » nous montrent des catégories de tout premier ordre. Dans les quatre ans, quatorze chevaux sur seize sont admis et le méritent largement. Ils sont bien dans le type de la région, avec suffisamment d'os et généralement de belles allures. Tous les amateurs présents sont unanimes pour dire : « c'est une belle ligne de bons chevaux ». Inutile, dans ces conditions, d'insister sur les qualités des six chevaux rappelés; les trois premiers classés sont très près l'un de l'autre et méritent, tous trois, d'atteindre les premières loges.

Le Concours Régional.

Dans la première zone, il est attribué seulement une prime régionale et une dite de « grande conservation ». La première est enlevée par « Lagardère de Goreux » lauréat de Hasselt — voir plus haut —. Ce cheval se présente, aujourd'hui, beaucoup plus calme qu'à Hasselt et, par suite, a plus de pendant et déploie des allures régulières. Il l'emporte sur son concurrent de ce jour par sa masse et sa musculature transcendante.

La grande conservation se dispute entre « Ira loin de Doiceau » à M. Wyls et « Garibaldi de Stalhille » à M. Grammen. Deux bons chevaux qui ne sont des champions ni l'un ni l'autre. Le second l'emporte grâce à sa correction en allures.

Et, ainsi, se terminent les expertises 1947 de la zone campinoise. Elles nous ont laissé l'impression que les étalonniers de la région, s'ils sont très bien outillés en chevaux adultes, feront bien de veiller au grain pour l'avenir et de chercher à acquérir quelques bons jeunes sujets.

BUCEPHALE.

HASSELT, 17 octobre 1947

- Etalons de 3 ans :**
Présentés : 6. Admis : 3. Rappelés : 2.
- 1^{er} Bristol de St Pierre (49/5882), Slegten, Paul, Peer.
 - 2^e Bertha van 't Klaverbloem (49/4304), Nijsskens, G., Villers-sur-Lesse.
- Etalons de 4 ans et plus :**
Présentés : 18. Admis : 16. Refusés : 2. Rappelés : 5.
- 1^{er} Lagardère de Goreux (46/4852), 's Heeren, Jos, Stevoort.
 - 2^e Zaspur de Montigny (44/2112), Slegten, Paul, Peer.
 - 3^e Robuste II de Rachels (46/5432), Timmermans, Alb., Rachels.
 - 4^e Idéal de Liernu (46/3108), Deblide, Gabriel, Lanklaar.
 - 5^e Gaulois II de Damers (47/5032), Schroë, Hubert, Beverst.
- Etalons à la conservation.**
Présents : 3. Admis : 3.
- Poilu de Rognée (46/146), Grammen, Arthur, Stevoort.
Garibaldi de Stalhille (45/1272), au même.
Bienvenu d'Elderen (43/1376), Vanaken Jean, Brée.



HÉRENTALS, 17 octobre 1947

- Etalons de 3 ans :**
Présentés : 4. Admis : 2. Refusés : 2.
- 1^{er} Vandale de Grandglise (49/2106), Wyls, Fl., Berlaer.
 - 2^e Marquis ten Obbergh (49/1286), Vercammen, Ch., Lierre.
- Etalons de 4 ans :**
Présentés : 16. Admis : 14. Refusés : 2.
- 1^{er} Marché Noir de Witterzée (46/2600), Vercammen, Ch.
 - 2^e Brillant d'Ostiches (47/5002), Ae. ts. Ch., Rijkvovsel.
 - 3^e Avenir de St-Gilles (46/5790), Van den Bergh, Jos., Kalmthout.
 - 4^e Espoir ter Spiegel (45/5490), Vandeweyer, K., Molenstede.
 - 5^e Flamand de la Grande Ferme (46/1704), Van den Bergh, Kalmthout.
 - 6^e Avenir de Kieldrecht (44/2736), Verheyen, Ch., Hoogst. aeten.
- Etalons à la conservation :**
Présentés et admis : 7.
- Prime régionale :**
P. line unique à Lagardère de Goreux (46/4852), 's Heeren, Jos., Stevoort.
- Prime de conservation :**
Prime unique à Garibaldi de Stalhille (45/1272), Grammen, Arthur, Stevoort.

MONT-SAINT-AMAND, 11 septembre 1947

- 1^{re} CATEGORIE.**
Poulains de 18 mois, grande taille.
- 1^{er} Guerrier de Doel, Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
 - 2^e Gamin de Tiegem, Van Den Dorpe, Richard, Wortegem.
 - 3^e César de Watervliet, Van Den Hauwe, Remi, Watevliet.
 - 4^e Précieux II de Zele, De Brabander, Valentin, Zele.
 - 5^e Jupiter de Kruishoutem, Devenyn, Frères, Kruishoutem.
 - 6^e Favori de Nederzwalw, Lust, Hector, Nederzwalw.
 - 7^e Carlos de Zottegem, De Keyzer, René, Drongen.
 - 8^e Carlos d'Ootegem, Van Den Dorpe, Richard, Wortegem.
- 2^e CATEGORIE.**
Poulains de 18 mois, petite taille.
- 1^{er} Bloc d'Ouwegem, Dhuyvetter, Frères, Huise.
 - 2^e Avenir de Kieldrecht, Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
 - 3^e César de Kieldrecht, Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
 - 4^e Max de Roygem, Mestach, Irénée, Drongen.
 - 5^e Prince de Merelbeke, Verhaegen, Arthur, Merelbeke.
 - 6^e Jules de Doel, Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
 - 7^e Julien de Kruishoutem, Van den Dorpe, Richard, Wortegem.
 - 8^e Sue de Mater, Van Hoecke, Amaat, Mater.
- 3^e CATEGORIE.**
Pouliches de 18 mois, grande taille.
- 1^{er} Paula de Tronchiennes, Verloot, Camille, Drongen.
 - 2^e Ada de Wannegem, Van Cauwenbergh, A., Wannegem-Lede.
 - 3^e Coquette de Nederzwalw, Lust, Jules, Nederzwalw.
 - 4^e Mirza de Welden, Vandemeulebroecke, H., Welden.
 - 5^e Lisette d'Heidergem, Cobbaut, Hector, Outer.
 - 6^e Orpha de Vosselare, Van De Velde, C., Vosselare.
 - 7^e Duchesse de Bouveloo, Van Den Dorpe, R., Wortegem.
 - 8^e Lisette de Huise, Van Cauwenbergh, Omer, Huise.
 - 9^e Dina de Velzeke, T' Siobbel, Georges, Velzeke.
- 4^e CATEGORIE.**
Pouliches de 18 mois, petite taille.
- 1^{er} Mouchette de Champles, Ceulenaere, Hector, Maldegem.
 - 2^e Gaby de Landegem, Martens, Frères, Landegem.
 - 3^e Fanny de Welden, Vandemeulebroecke, Honoré, Welden.

- 4^e Freda de Parpegem, Meirsschaut, Odilon, Vlieraele.
- 5^e Déa de Lozer, Janssens, Camille, Kruibeke.
- 6^e Janny de Kruishoutem, De Baere, Octave, Kruishoutem.
- 7^e Cadole de la Ferme Godefroid, Goeminne, A., Ouwegem.
- 8^e Jeanne de Kruishoutem, Denenyn, Frères, Kruishoutem.
- 9^e Bertha de De Plante, De Keuleleire, Jules, De Plante.

- 5^e CATEGORIE.**
Pouliches de 30 mois, grande taille.
- 1^{er} Rita de Baarle, Goossens, Alex, Drongen.
 - 2^e Ingrid de Diek, Cocquyt, Jules, St. Martens Leerne.
 - 3^e Fleur de Landegem, Martens, Frères, Landegem.
 - 4^e Fanny de Doel, Cap, Joseph, Kieldrecht.
 - 5^e Jeannette de Tronchiennes, Verloot, Camille, Drongen.
 - 6^e Victoire de Lemberge, Dierick, Theod., Lemberge.
 - 7^e Bettina de Diek, Cocquyt, Jules, St. Ma. tena Leerne.
 - 8^e Denise de Lozer, Van der Bauwhede, R., Merelbeke.
 - 9^e Mina de Kruishoutem, Vercruysse, M., Kruishoutem.
 - 10^e Amazone de Welden, Vandemeulebroecke, H., Welden.
- Mention honorable :
- Lotte de Wieze, Moens, Maurice, Welden.
Martha de Melden, De Clercq, Théo, Melden.

- 6^e CATEGORIE.**
Pouliches de 30 mois, basse taille.
- 1^{er} Sarah de Vinkt, Aelvoet, André, Vinkt.
 - 2^e Bella de Watervliet, Van Den Hauwe, Remi, Watervliet.
 - 3^e Cadole de Ploeg, Gillis, Joseph, Killoo.
 - 4^e Dina de Wassenhove, Van Melckebeke, A., Grootenberge.
 - 5^e Paula d'Eldegem, Devenyn, Frères, Kruishoutem.
 - 6^e Milla de Nederzwalw, De Zutter, Raymond, Mellegem.
 - 7^e Boulotte de Quevaucamps, Aelterman, M., Merelbeke.
 - 8^e Mina de Kruishoutem, De Poorter, A., Kruishoutem.
 - 9^e Julia de St. Marguerite, Bonte enfants, St. Margriet.
 - 10^e Dora de St. Marguerite, Bonte enfants, St. Margriet.
- Mention honorable :
- Bertha de Nokere, Windels, Florent, Nokere.
Draga de Wassenhove, Van Melckebeke, A., Grootenberge.
Diane de Wassenhove, Van Melckebeke, A., Grootenberge.

- 7^e CATEGORIE.**
Championnat des poulains.
- Guerrier de Doel, Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
- 8^e CATEGORIE.**
Championnat des pouliches.
- Rita de Baarle, Goossens, Alex, Baarle.

OSTENDE

- 1^{re} CATEGORIE.**
Pouliches de 30 mois, grande taille.
- 1^{er} Bella de la Bure (49/11647), Maertens, Daniel, Werken.
 - 2^e Lesta de Nieuwenhove (49/8075), Deschepper, A., St. Pieters (Bruges).
 - 3^e Julia de St. Pieters (49/5223), Claeys, René, Lissewege.
 - 4^e Sarah de Slype (49/10867), Maenhoudt, Camille, Slijpe.
 - 5^e Mona II de Vlissegem (49/3507), Decherf, O., Vlissegem.
 - 6^e Charmante de St-Julle (49/3313), Timmerman, A. et C., Costkerke.
 - 7^e Paula de Coxyde, De Clerck, Oger, Kokajde.
 - 8^e Gamine de la Lallerie (49/17253), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
 - 9^e Jeannette de Gistel (49/17109), Verhaeg, Richard, Gistel.
 - 10^e Mina de Koolkerke (49/11737), M^{me} V^{me} Firmin Hoste, St. Pierre (Bruges).
 - 11^e Laura de Klemkerke (49/16663), Zwaenepoel, Emile, Klemkerke.
- 2^e CATEGORIE.**
Pouliches de 30 mois, petite taille.
- 1^{er} Katia Delcour (49/11017), Dessever, Victor, Wulpen.
 - 2^e Sultane de Varesse (49/12227), De Klimpe, Paul, Dottenijs.



- 3° Hosamah van 't klein Oosthof (49/17949), Zwaenepoel, A. Zuienkerke.
- 4° Rosine de la Grande Ferme (49/5175), David, A. Tielt.
- 5° Sarah de Wildemeersch (49/13823), Rommens, Gérard, Vlamertinge.
- 6° Sybilla van 't Populierenhof (49/15451), Pop, J. Proven.
- 7° Diane de Tamise (49/499), M^{me} V^e Théophile De Kimpe, Meetkerke.
- 8° Mariette de Meulebeke (49/5915), Vincent, André, Tielt.
- 9° Mina d'Oostkerke (49/15357), Timmerman, A. et C. Oostkerke.
- 10° Hilda de Poperinge (49/13249), Quaghebeur, Pierre et Valère, Poperinge en Stavele.
- 11° Mina de Strooien Dorp (49/11369), Matthys, L. Vilsegem.
- 12° Louise d'Hannonsart (49/7327), Debandt, Remi, Wulpen.
- 13° Martha de Leffinge (49/2453), Claeys, sœurs, Leffinge.

3° CATEGORIE.

Poulains de 30 mois, grande taille.

- 1° Laboureur de Zevekote (49/4982), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 2° Muscleton (49/50), Simoens, Lères, Stalhille et Zevekote.
- 3° Mignon de l'Espérance (49/6028), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 4° Espoir de Wilbekome (49/1059), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 5° Rossignol de Westhof (49/4554), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 7° Cupidon d'Oedelem (49/4674), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 8° Major d'Uitkerke (49/5536), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 9° Maribean de Tielt (49/3335), Van den Broucke, Richard, Stalhille.
- 10° Azur II de Madelon (49/3722), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.

4° CATEGORIE.

Poulains de 30 mois, petite taille.

- 1° Luc de Kruishoutem (49/1840), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 2° Baron de Herfelingen (49/1194), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 3° Adoré de Lap (49/6152), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 4° Aiglon de Lapscheure (49/3374), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 5° Avenir de Klemskerke (49/4676), Rammelaere, A. Klemskerke.
- 6° Avare de Lap (49/6250), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 7° Coco de Baisieux (49/2494), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 8° Victorieux de Hoves (49/6306), Van den Broucke, A. Eegem.
- 9° Pol van d'Alaertshutzen (49/1820), Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 10° Paul du Vivier (49/530), Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 11° Éléphant de Ramskapelle (49/4136), Monteyne, Arsène, Ramskapelle.

5° CATEGORIE.

Pouliches de 18 mois, grande taille.

- 1° Coquette de l'Espérance, Vansuyt, Benoit, Wijtschate.
- 2° Laura d'Espérance, M^{me} V^e Odi, Overvagher, Wuyveringen.
- 3° Cora van 't klein Klooster, Dehaemers, Polydore, Gistel.
- 4° Niska de la Laiterie, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 5° Dora de Huissignes, Vanderhaeghen, Firmin, Lissewege.
- 6° Galatée de la Sille, Desaever, Victor, Wulpen.
- 7° Brillante de Werken, Maertens, Daniel, Werken.
- 8° Diane de Vladsloo, Maertens, Jules, Vladsloo.
- 9° Gaby de Nieuwpoort, Debruyne, Théo, Nieuwpoort.
- 10° Jolie Cœur, Mehuys, Joseph, St. Pierre Capelle.

- 11° Paula de Klokhof, Zwaenepoel, Emilie, Klemske, ke.
- 12° Mina de Klemskerke, Zwaenepoel, Léon, Klemskerke.

6° CATEGORIE.

Pouliches de 18 mois, petite taille.

- 1° Arlette d'Ohain, Versyck, Alphonse, Zuienkerke.
- 2° Olga van 't klein Klooster, Dehaemers, Polydore, Gistel.
- 3° Elza de Mangréout, De Kimpe, Paul, Dottenijs.
- 4° Boulotte d'Houtaing, Devreese, Marcel, Zevekote.
- 5° Rosa de Mont St Jean, Maertens, Daniel, Werken.
- 6° Bonne Augure, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 7° Jeannette, M^{me} V^e Romain Cannaert et fils, Mannekensvere.
- 8° Quelle Fleur de Spermaliehof, Mehuys, Joseph, St. Pierre Capelle.
- 9° Arlette de Geysenhof, Devreese, Marcel, Zevekote.
- 10° Dragonne de Middelburg, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 11° Cécile de Zerkegem, M^{me} V^e Romain Cannaert et fils, Mannekensvere.

7° CATEGORIE.

Poulains de 18 mois, grande taille.

- 1° Domino de Breebroeck, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 2° Sultan de Vilsegem, Simoens, fr., Stalhille et Zevekote.
- 3° Mercure de Vladsloo, Simoens, fr., Stalhille et Zevekote.
- 4° Duc de Bazelare, Simoens, fr., Stalhille et Zevekote.
- 5° Gendarme, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 6° Faro d'Houtave, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 7° Joubert van de Warande, Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 8° Bloc de Bovekerke, Callebert, Arsène, Zarren.

8° CATEGORIE.

Poulains de 18 mois, petite taille.

- 1° Gamin de Rietbosch, Simoens, fr., Stalhille et Zevekote.
- 2° Gipsy de la Maison Blanche, Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 3° Mercure de Geysenhof, Devreese, Marcel, Zevekote.
- 4° Atoom van 't Ellegat, D'Hondt, Remi, Zerkegem.
- 5° Pol de Poperinge, Quaghebeur, Pierre et Valère, Poperinge et Stavele.
- 6° Bacon de Lap, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 7° Carlo de Kemmel, Verraes, Eudoxe et fils, Lapscheure, Uitkerke et Kemmel.
- 8° Mercure de Kloosterhof, Simoens, frères, Stalhille et Zevekote.
- 9° Favori de Klokhof, Gelaude, Henri, Schuiferskapelle.
- 10° Buffalo de Vladsloo, Maertens, Odiel, Vladsloo.
- 11° Bloc d'Elverdinge, Callebert, Arsène, Zarren.
- 12° Espoir de Poperinge, Quaghebeur, Pierre et Valère, Poperinge et Stavele.
- 13° Ninon de Korte, Segaert, Arthur, Kortemark.

SAINT-NICOLAS, 20 novembre 1947

1° CATEGORIE.

Etalons prenant 3 ans.

- 1° Gamin de Doel (49/5652), Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
- 2° Gaston de St-Gillis (49/5384), Lenaerts, R., Kieldrecht.
- Admis.

Mentor (49/5640), Ve-lée, Achille, St-Niklaas-Waas.

2° CATEGORIE.

Etalons pour la conservation.

- Admis.
- Carlos de Kieldrecht (46/5976), Lenaerts, R., Kieldrecht.
- Otto de Lap (44/4082), Lenaerts, Richard, Kieldrecht.



- Guerrier de Dieu Seul (43/1740), Van Royen, Alphonse, Kieldrecht et Ve-lée, Achille, St-Niklaas-Waas.
- Brin d'Or d'Assenede (44/3302), Laureys, V^e et enfants, St-Niklaas-Waas.
- Brabançon du Rizoy (43/4800), idem.

3° CATEGORIE.

Etalons de 4 ans et plus.

- 1° Envié des Chartreux (48/3062), Lenaerts, R., Kieldrecht.
- 2° Hardi de Marche (44/1804), Van Mol-Mussche, Louis, Doel.
- Admis.

- Guido de Doel (47/6046), Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
- Imbattable van 't Ooienest (46/5124), Van Royen, Alphonse, Kieldrecht et Ve-lée, Achille, St-Niklaas-Waas.
- Kléber de Malèves (44/2260), Lenaerts, Richard, Kieldrecht.
- Gaulois de Courtral (42/4688), Lenaerts, R., Kieldrecht.

ALOST, 21 novembre 1947

1° CATEGORIE.

Etalons prenant 3 ans.

- 1° Monty d'Aalst (49/1392), Meirsschaut, Odilon, Vlietsele.
- 2° Mon Réve de Smeerebbe (49/948), Berlingee, fr., Aspelare.
- Admis.

- Balzac IV d'Ingoigem (49/5118), De Cock, M., Buggenhout.

2° CATEGORIE.

Etalons pour la conservation.

- Capon de Saintes (43/3552), Coussens, Léon, Elene.
- Monarque de Salazines (37/2992), Verhaegen, Frans, Oudegem.
- Prins Baudouin de Paepegem (42/3192), Meirsschaut, Odilon, Vlietsele.
- Bienvenu de Raucourt (40/3228), De Kinder, Th., St-Gillis-Dendermonde.
- Horizon de Leerbeek (40/3830), M^{me} V^e Mathijs et fils, Ouder.
- Faro de Lény (40/446), Cobbaert, Remi, Zonnegem.
- Néron de Wassenhove (37/3942), Van Meickebeke, Adrien, Grootenberghe.

3° CATEGORIE.

Etalons de 4 ans et plus.

- 1° Espoir de Strombeek (47/5384), Meirsschaut, O., Vlietsele.
- 2° Sans Peur de la Tourette (41/2174), Cosyns, L., Moerbeke.
- Admis.

- Major de Rhode (48/6316), Van Beekhoudt, frères, Ellingen.
- Gaulois de Massemen (46/2392), Cobbaert, Remi, Zonnegem.

- Major de Petit-Rœux (48/1534), Van Doorslaer, Fr., Wolvertem.
- Gargantua de Linkebeek (43/2504), Verhaegen, Frans, Oudegem.

- Lion Belge de Pitthem (40/928), De Cock, M., Buggenhout.

TROISIEME ZONE

NEUFCHATEAU, 13 novembre 1947

1° CATEGORIE.

Poulains ne prenant pas 3 ans.

- 1° prime : Cadoin, Lemaire, Jules, Longlier.
- 2° prime : Epataut de Villers, Lemaire, Jules, Longlier.

2° CATEGORIE.

Etalons de 3 ans.

- 1° prime : Farceur d'Argenton, Lemaire, Jules, Longlier.
- 2° prime : Zouave d'Enée, Lemaire, Jules, Longlier.

- Rappelé : Gaston d'Arion, Maréchal, L., Montplainchamps-Neufchâteau.
- Admis :

- Monarque du Bus, Lemaire, Jules, Longlier.
- Rescapé du Château de Wisbeq, Lemaire, Jules, Longlier.
- Joubert de Matignée, Maréchal, Louis, Montplainchamps.
- 11 inscrits; 2 absents/1 dans les 4 ans, 1 refusé; 6 admis dont 3 primés et rappelés.

3° CATEGORIE.

Etalons à la conservation.

- Fox de Champlon, Lemaire, Fernand, Longlier.
- Hussard d'Hargi, Lemaire, Fernand, Longlier.
- Justicier de Groeningenhof, Lemaire, Jules, Longlier.
- Loufoque de Plancenoit, Lemaire, Jules, Longlier.
- Vaiseur de Thynes, Maréchal, Louis, Montplainchamps.
- Capitaine de la Loge, Olivier, Maurice, Recogne-Libramont.

4° CATEGORIE.

Etalons de 4 ans et plus.

- 1° prime : Merveilleux de Saint Médard, Lemaire, Fernand, Longlier.
- 2° prime : Colosse de la Tour, Lemaire, Jules, Longlier.
- 3° prime : Axès de Montplain, Maréchal, Louis, Montplainchamps.
- Rappelé : Major de Walley, Lemaire, Jules, Longlier.
- Admis :
- Clairon d'Impde, M^{me} Francken, Paliseul.
- Lascar du Try, Lemaire, Jules, Longlier.
- Beau ten Dael, Lemaire, Jules, Longlier.
- 11 inscrits; 1 absent et 1 déclassé des 3 ans dans les 4 ans; 7 admis, dont 4 primés et rappelés; 4 refusés.

12 novembre 1947

1° CATEGORIE.

Concours des pouliches ne prenant pas 3 ans.

- 1° prime : Éléphant de Gérimont, Crucifix, Ghislain, Semei-Longlier.
- 2° prime : Polka de Montplainchamps, Maréchal, L., Montplainchamps.
- 3° prime : Idole d'Offaing, M^{me} Piront, Offaing-Neufchâteau.

2° CATEGORIE.

Concours des juments prenant ou ayant 3 ans.

- 1° prime : Minerve du Chêne, Winand, frères, Longlier.
- 2° prime : Éléphant de Longlier Winand, frères, Longlier.



3^e prime :
 Maria de Gèriment, Aubry, Jules, Tournay en Ardenne.
 1^{re} rappelée :
 Hilda d'Offaing M^{me} Piront, Offaing-Neufchâteau.

3^e CATEGORIE.

Concours des juments de 4 ans et plus.

1^{re} prime :
 Sibelle de Hamipré (46 17795), M^{me} Winand, Hamipré.
 2^e prime :
 Gitane d'Offaing (48 8957), M^{me} Piront, Offaing-lez-Neufchâteau
 3^e prime :
 Gipsy de Longlier (46 9745), Paquay, René, Lavaux-Assenois.
 1^{re} rappelée :
 Belette de Plancenoit (46 12895), Adam, Léon, Longlier.
 3^e rappelée :
 Polka d'Acosse (46 4257), Maréchal, Louis, Montplainchamps.

4^e CATEGORIE.

Concours des juments raceuses.

1^{re} prime :
 Bora de Longlier, M^{me} Piront, Offaing-lez-Neufchâteau.
 1^{re} prime des raceuses de 1946 à Neufchâteau était suivie
 cette année de :
 Gitane d'Offaing ;
 Hilda d'Offaing ;
 Idole d'Offaing.
 Les juments suivantes ont été représentées :
 Lydia d'Isle, Zévenne, Victor, Vaux-lez-Chêne-Ebly.
 1^{re} prime des raceuses à Bastogne en 1946.
 Rita de Neufchâteau, Meunier, Emile, Neufchâteau.
 1^{re} prime des juments de 4 ans à Neufchâteau en 1946.

MARCHE-EN-FAMENNE, 4 novembre 1947

1^{re} CATEGORIE.

Pouliches ne prenant pas 3 ans.

2^e prime :
 Ivresse de Jemeppe, Dumont, frères, Jemeppe-Hargimont.
 3^e prime :
 Lisette d'Hargi, Gauthier, Justin, Tavy-Aye.
 4^e prime :
 Albine de Baillonville, Laboulle, Fernand, Baillonville.
 1^{re} rappelée :
 Lilas d'Hargi, M^{me} Louis Gauthier, Hassonville-Marloie.
 2^e rappelée :
 Cécile d'Heure, Marot, Gustave, Heure-Famenne.

2^e CATEGORIE.

Pouliches prenant ou ayant 3 ans.

1^{re} prime :
 Junka d'Hargi (48 5101), M^{me} Louis Gauthier, Hassonville.
 2^e prime :
 Béatrice d'Oufflet (49 7661), Godelet, Léon, Grandhan.
 3^e prime :
 Garçonne de Jemeppe (48 4415), Dumont, fr., Jemeppe-Hargimont.
 1^{re} rappelée :
 Polka d'Isle (48 13061), Zévenne, Henri, Jemeppe-Hargimont.
 2^e rappelée :
 Kermesse d'Hargi, (49 7293), M^{me} Louis Gauthier, Hassonville-Marloie.

3^e CATEGORIE.

Juments de 4 ans et plus.

1^{re} prime :
 Mamzelle de Waillet (47 11179), Tail, Théodore, Waillet.
 2^e prime :
 Echappée de Jemeppe (47 6481), Dumont, frères, Jemeppe-Hargimont.

3^e prime :
 Idole d'Hargi, (47 7467), M^{me} Louis Gauthier, Hassonville.
 Hilda d'Hargi (46 6837), M^{me} Louis Gauthier, Hassonville.
 Gipsy d'Hargi (45 6919), Gauthier, Justin, Tavy-Aye.
 1^{re} rappelée :
 Espérance de Jemeppe, (47 6487), Dumont, f.ères, Jemeppe-Hargimont.

2^e rappelée :
 Flèche d'Hargi (44 5525), Gauthier, Justin, Tavy-Aye.

3^e rappelée :
 Aline de Marloie (46 1585), M^{me} Brugge, Gustave, Marloie.
 4^e rappelée :
 Fauvette de Jemeppe (41 4709), Cœurderoi, Arthur, Jemeppe.
 5^e rappelée :
 Ivresse d'Hargi (47 7469), M^{me} L. Gauthier, Hassonville-Marloie.
 La Jument Flua de Baillonville (47 9589), Laboulle, Fernand, a été représentée.

4^e CATEGORIE.

Concours des juments raceuses.

1^{re} prime :
 Carmen de Jemeppe (43/3213), Dumont, frères, Jemeppe-Hargimont.
 suivie de Espérance de Jemeppe ;
 Garçonne de Jemeppe ;
 Idole de Jemeppe.
 2^e prime :
 Dragonne d'Hargi (42 4817), M^{me} Louis Gauthier, Hassonville-Marloie.
 suivie de Hilda d'Hargi ;
 Indigène d'Hargi ;
 Kermesse d'Hargi ;
 Lilas d'Hargi.

5 novembre 1947

1^{re} CATEGORIE.

Poulains ne prenant pas 3 ans.

2^e prime :
 Idéal de Jemeppe, Dumont, frères, Jemeppe-Hargimont.
 3^e prime :
 Lutteur d'Hargi, Gauthier, Justin, Tavy-Aye.
 4^e prime :
 Fox de Marloie, M^{me} Gustave Brugge, Marloie.

2^e CATEGORIE.

Etalons prenant ou ayant 3 ans.

1^{re} prime :
 Théo de Bonneville, M^{me} V^e Herman Delmotte, Ville-My.
 2^e prime :
 Favori de la Berquelette, Hubert, H., Herbet-Bomal.
 8 inscrits et présentés, 2 admis et rappelés, 6 refusés.

3^e CATEGORIE.

Etalons à la conservation.

Hercule d'Hargi (46 2550), Dumont, frères, Jemeppe-Hargimont
 Larron de la Jouerie (46 2160), M^{me} L. Gauthier, Hassonville.
 Vengeur de Plancenoit (42 3713), Maillen, Théodore, Waillet.
 Dompneur de Jemeppe, (45 1480), Pétry, Jules, Palenge-Durbuy
 Duc de Casteau (44 1298), Laboulle, Jh., Borlon-Ocquier.

4^e CATEGORIE.

Etalons de 4 ans et plus.

1^{re} prime :
 Tarzan de Marloie (46 624), M^{me} Gustave Brugge, Marloie.
 2^e prime :
 Gamin de Jemeppe (48 2284), Dumont, f.ères, Jemeppe-Hargimont.
 3^e prime :
 Vaiseur de Marloie (46 562), M^{me} Gustave Brugge, Marloie.
 1^{re} rappelé :
 Gabelou d'Hargi (45 1748), Gilson, frères, Moersée-Heure.
 Admis :
 Dragon de Jemeppe (45 1482), Destrée, J., Monteville-Malreux.



Vaiseur d'Harsin (43 1134), Dock, Hube, t. Harsin.
 Cognac de Vehir (42 2896), Jacot, Armand, Izler.
 Nougat de Jumerée (48 2336), Maillen, Théodore, Waillet.
 Mastoe de Barchon (44 1068), Sépul, frères, Sinsin.
 Espoir de Nettinne (45 3526), Sépul, Norbert, Nettinne.
 18 inscrits et p.ésentés, 11 admis et 7 refusés.

BASTOGNE, 7 novembre 1947

1^{re} CATEGORIE.

Concours des étalons de 3 ans.

1^{re} prime :
 Wilson de Viscourt, Dubuisson, Joseph, Oreux-Amberloup.
 2^e prime :
 Riqui de Cour, Annet, Emile, Rouvroy-Limerlé.

2^e CATEGORIE.

Etalons à la conservation.

Rubis de Sart, Annet, Emile, Rouvroy-Limerlé.
 Eclair de Wielsbeke, Dubuisson, Joseph, Oreux-Amberloup.
 Baron II de l'Étellerie, M^{me} Mathieu et Olivier, Bastogne.

3^e CATEGORIE.

Etalons de 4 ans et plus.

1^{re} prime :
 Bloc de Bouveloo, M^{me} Mathieu et M. Olivier, Bastogne.
 2^e prime :
 Mastoe de Herbet, Annet, Emile, Rouvroy-Limerlé.
 3^e prime :
 Colosse du Rond Bonnet, Annet, Emile, Rouvroy-Limerlé.
 1^{re} rappelé :
 Dragon des Ombres, Annet, Emile, Rouvroy-Limerlé.
 2^e rappelé :
 Wallon de Gola, Dubuisson, Joseph, Oreux-Amberloup.
 Admis :
 Gaillard de Iez-Fontaine, Annet, Emile, Rouvroy-Limerlé.
 Garçon des Sines, Dubuisson, Joseph, Oreux-Amberloup.
 Mastoe de Koolkerke, Dubuisson, Joseph, Oreux-Amberloup.
 Albion de Harsin, Leboutte, Joseph, Roumont-Baconfoy.
 Espoir de Brunchault, M^{me} Mathieu et M. Olivier, Bastogne.

1^{re} CATEGORIE.

Concours des pouliches ne prenant pas 3 ans.

1^{re} prime :
 Manon de Reuval, Vincent, Edmond, Reuval-Bastogne.
 2^e prime :
 Bella de Rolley, Annet, frères, Rolley-Bastogne.
 3^e prime :
 Baronne de Rolley, Annet, frères, Rolley-Bastogne.
 4^e prime :
 Déa III de Flamisoul, Martin, Jacques, Flamisoul-Longchamps.

2^e CATEGORIE.

Concours des juments prenant ou ayant 3 ans.

1^{re} prime :
 Lisette de Gèriment, Guillaume, C., Remichampagne-Hompré.

3^e CATEGORIE.

Concours des juments de 4 ans et plus.

1^{re} prime :
 Sylvia de Reuval, Vincent, Edmond, Reuval-Bastogne.
 2^e prime :
 Fougère d'Assenois, Materné, Ernest, Chaumont-Sibret.
 3^e prime :
 Bella de Lavaselle, Guillaume, Robert, Lavaselle-Sibret.
 1^{re} rappelée :
 Poulette de Reuval, Vincent, Edmond, Reuval-Bastogne.
 2^e rappelée :
 Robine de Rolley, Annet, frères, Rolley-Bastogne.
 3^e rappelée :
 Bate de Berhain, M^{me} Slachmuylders, Clochimont-Sibret.
 4^e rappelée :
 Anny de Lavaselle, Guillaume, Robert, Lavaselle-Sibret.
 La Jument Carmen d'Aye, Dufey, Firmin, Wembay-Baconfoy,
 1^{re} prime des 4 ans de Bastogne 1946, est représentée.

ARLON, 10 novembre 1947

1^{re} CATEGORIE.

Pouliches ne prenant pas 3 ans.

1^{re} prime :
 Rosine de Vaulx, Lévy, Léon, Arlon.
 2^e prime :
 Campine de Vaulx, Lévy, Léon, Arlon.
 Rappelée :
 Kainite de Colmont, Wolff, Guillaume, Arlon.

2^e CATEGORIE.

Juments prenant ou ayant 3 ans.

1^{re} prime :
 Fauvette de la Coruette, Witry, frères, Aime.oth-Nobressart.
 2^e prime :
 Duchesse de Soumoy, Lévy, Léon, Arlon.

3^e CATEGORIE.

Juments de 4 ans et plus.

1^{re} prime :
 Duchesse d'Almeroth, Witry, frères, Almeroth.
 2^e prime :
 Fauvette d'Assenois, Crochet, Georges, Viville-Arlon.
 3^e prime :
 Carmen de Clairefontaine, Wagner, L., Clairefontaine.
 Rappelée :
 Blonde de Barnich, Fouss, Jules, Barnich-Arlon.
 La Jument Coquette de Forseille, Witry, frères, Almeroth,
 a été représentée.

4^e CATEGORIE.

Etalons prenant ou ayant 3 ans.

1^{re} prime :
 Gamin du Roux, Witry, frères, Almeroth.
 2^e prime :
 Baron de Seny, Witry, frères, Almeroth-Nobressart.
 3 présentés; 2 admis et primés; 1 refusé.

5^e CATEGORIE.

Etalons à la conservation.

Tailleur du Château, Witry, frères, Almeroth-Nobressart.

6^e CATEGORIE.

Etalons de 4 ans et plus.

2^e prime :
 Compagnon du Geron, Witry, frères, Almeroth-Nobressart.
 4 inscrits; 3 présentés; 1 primé; 2 refusés.

LIBRAMONT, 21 novembre 1947

Jury : MM. Ernest Materné, Alzir Crucifix, Georges Frippiat.

1^{re} prime :
 Merveilleux de saint Médard (47/1514), Lemaire, F., Longlier.
 2^e prime :
 Trésor de l'Abbaye (44/364), Botton, H., Ave et Auffe.
 Baron de Tervueren (44/2212), Marloie, E., Ave et Auffe.
 1^{re} rappelé :
 Jupiter de Juzaine (47/952), Collard, C., Vodecée.
 2^e rappelé :
 Tarzan de Marloie (48/624), M^{me} Brugge, Marloie.

Concours des grandes conservations de 10.000 francs.

1^{re} prime :
 Larron de la Jouerie (46 2160), M^{me} Gauthier, Hassonville-Marloie.
 2^e prime :
 Loucheur de Villers (47 6326), Huet, Valère, Hemptinne et Morue, Ernest, Jamagne-Philippeville.
 3^e prime :
 Justicier de Groeningenhof (43 3480), Lemaire, J., Longlier.
 1^{re} rappelé :
 Indien d'Hargi (47 2658), Botton, Hubert, Ave et Auffe.
 2^e rappelé :
 Espoir de Corroy (44 4238), Botton, H., Ave et Auffe.

(A suivre.)

(47/2196), alezan (1943)

RÉUSSE D'ENÉE (43 1182) (1939), alezan

Breveté de Néchin (38 2316) alezan. (1934).
 Infante d'Enée (35 2183) (1931) aubère.

Avenir de Saint (31 2604) rouan. (1930).
 Bouquet de Dour (26 8456) (1922). rouan.
 Monche de Sant (26 15459) (1922). alezan.
 Mon Rêve (28 1396) (1924). alezan.
 Sibèche du Marais (34 3427) bale. (1935).
 Carlène de Steenebrug (30 11627) (1925). alezan.
 Gaulois du Monceau (26 1124) (1922). rouan.
 Éléant (30 3344) rouan. (1926).
 Éléante de Somerye (26 3625) (1922). aubère.
 Idéal de Masnuy (23 3974) (1912). alezan.
 Julie (23 12415) (1917). aubère.
 Grisette d'Acosse (69107) (1904).

Albion d'Hor (23 1892) (1916). rouan.
 Coquette de Dour (23 26645) (1909). alezan.
 Remy V (71168) (1909). alezan.
 Caline de Nederhasselt (23 8213) (1915). bal.
 Victorien (23 6256) (1917). alezan.
 Diane de Brus (23 3365) (1915). bal.
 Castor de Gaesbeek (26 8086) (1922). bal.
 Lucie de Steenebrug (25 25047).
 Albion d'Hor (23 1892) (1916) rouan.
 Aimée du Monceau (26 2279) (1919). bale.
 Prince Léopold (23 7222) (1914). bal.
 Successe de Renaix (23 5933) (1916) aubère.
 Bonaventure (60450) (1908). alezan.
 Créole (73621) (1906). bal.
 Impayable (10036) (1895). bal.
 Fringuette (47191) (1901). aubère.

Conquérant de Terhaegen (69900) bal.
 Fannie de Bass (49515) (1901) rouan.
 s. o.
 Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Cotte V. (60183).
 Togo (51870). bal.
 Mouffe de Nederhasselt (61931) bal.
 Lauréat de Lennick (81468).
 Julie de Gaesbeek (23 20147).
 Marcel (47322).
 Jeannette d'Ou (44229).
 Patriote de Vyverzeien (23 8068) bal.
 Nette de Gaesbeek (25 18589) (1914). bal.
 Conquérant de Terhaegen (69900) bal.
 Fannie de Bass (49515) rouan.
 s. o.
 Colosse Henri (83216).
 Blondine de Berghom (88063)
 Successeur (71838). alezan.
 Alice du Jonquoy (53563) aubère.
 Tiburce (37596) bal.
 Margaya (53047) alezan.
 Pompier d'Acosse (31474) (1902). bal brun.
 Orangine (40701).
 Marius (1382).
 Rosette (3625).
 Impayable (10036) bal.
 Anémone (27293) alezan.

Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Comtesse de Terhaegen (40799)
 Colosse (1966).
 Louise de Bass (35685).
 Brin d'Or (7902).
 Jupiter (126).
 Brillant de Vracene (15804).
 Lionne de Calcken (41375).
 s. o.
 Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Belle Fleur (39021).
 s. o.
 Prince du Chenoy (21308).
 Marie selt (34221).
 s. o.
 Laurent de Lennick (81468).
 s. o.
 Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Brin d'Or (7902).
 Mouton de la Racine (51068).
 Louise Henri (52283).
 s. o.
 Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Brin d'Or (7902).
 Charlotte d'Aude (68159).
 s. o.
 Impayable (10036) bal.
 Marius (1382).
 Rosette (3625).

VADROUILLE D'ENÉE

OLYMPÉ D'ENÉE (40 4889) (1935) rouan

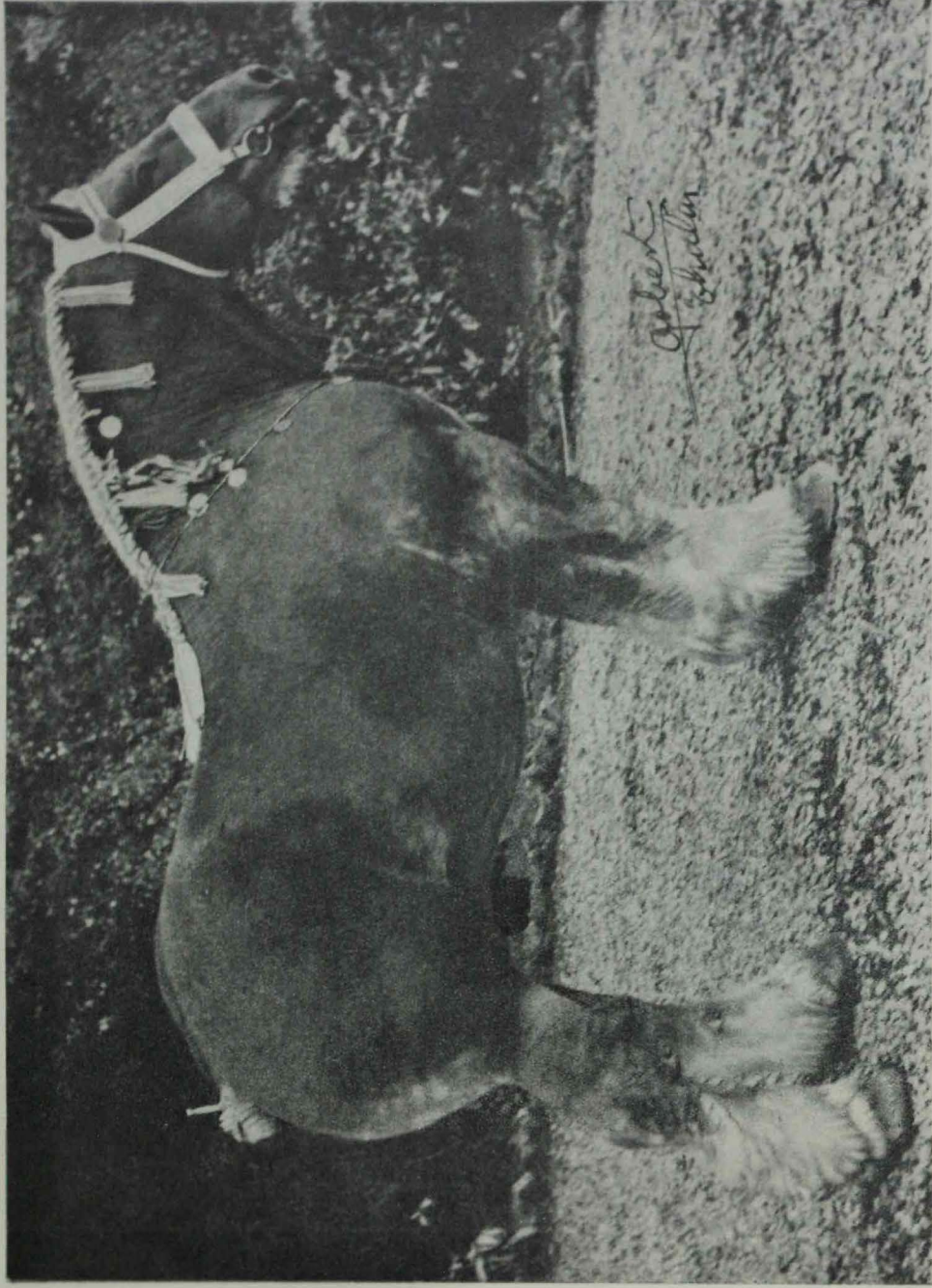
Jupiter d'Enée (36 1529) rouan. (1922).
 Bricole d'Enée (26 6415) alezan. (1924).
 Josselin (23 3808) bal. (1917).
 Botresse d'Enée (28 6411) alezan. (1924).

Gaulois du Monceau (26 1124) (1922). rouan.
 Éléant (30 3344) rouan. (1926).
 Éléante de Somerye (26 3625) (1922). aubère.
 Lagardère (23 3812) (1918). alezan.
 Gaufrette (23 12625) (1915). bal.
 Idéal de Masnuy (23 3974) (1912). alezan.
 Anore d'Acosse (84067) (1906). bal.
 Idéal de Masnuy (23 3974). alezan.
 Grisette d'Acosse (69107) (1904). aubère.

Albion d'Hor (23 1892). rouan.
 Aimée du Monceau (26 2279) bal.
 Prince Léopold (23 7222) bal.
 Successe de Renaix (23 5933) aubère.
 Idéal de Masnuy (23 3974) (1912). alezan.
 Agnès (84069) (1907) bal.
 Royal Belge (61478) (1908) bal.
 Clska (23 12623) (1910) bal.
 Bonaventure (60450) alezan.
 Créole (73621) bal.
 Impayable (10036) bal.
 Anémone (27293) alezan.
 Bonaventure (60450) alezan.
 Créole (73621) bal.
 Impayable (10036) bal.
 Fringuette (47191) (1901) aubère.

Conquérant de Terhaegen (69900) bal.
 Fannie de Bass (49515) (1901) rouan.
 s. o.
 Colosse Henri (83216).
 Blondine de Berghom (88063)
 Successeur (71838).
 Alice du Jonquoy (53563).
 Bonaventure (60450) (1908). alezan.
 Créole (73621) (1906). bal.
 Marmontel (33364) bal.
 Eglantine (44669) bal.
 Stiek (35120).
 Victoire (63673).
 Stiek (35120) bal.
 Gallette (58387).
 Tiburce (37596) bal.
 Margaya (53047) alezan.
 Pompier d'Acosse (31474) bal brun.
 Orangine (40701).
 Marius (1382).
 Rosette (3625).
 Tiburce (37596) (1904) bal.
 Margaya (53047) alezan.
 Pompier d'Acosse (31474) bal brun.
 Orangine (40701).
 Marius (1382).
 Rosette (3625).
 Impayable (10036) bal.
 Anémone (27293) (1897) alezan.

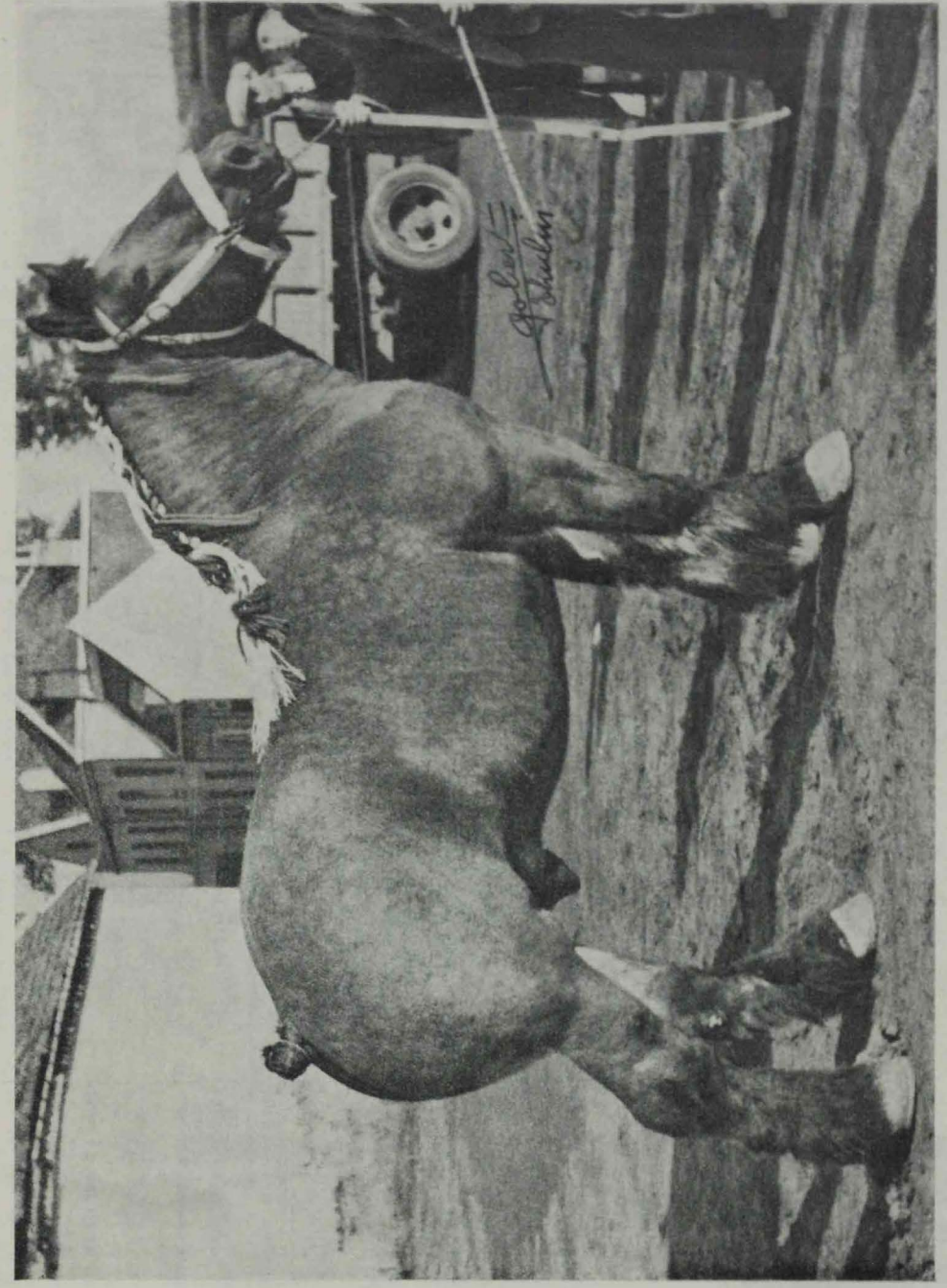
Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Brin d'Or (7902).
 Mouton de la Racine (51068).
 Louise Henri (52283).
 s. o.
 Indigène du Fosteau (29718). alezan.
 Brin d'Or (7902).
 Charlotte d'Aude (68159).
 s. o.
 Tiburce (37596).
 Margaya (53047).
 Pompier d'Acosse (31474) bal brun.
 Orangine (40701).
 Duc du Chenoy (11056).
 Maria II (15297).
 Impayable (10036) bal.
 Herchie (17593).
 Bijou de Sombreffe (6774).
 Suzou (44697).
 Impayable (10036) bal.
 Jane d'Acosse (36769).
 Marius (1382).
 Rosette (3625).
 Consul de Lombeek (21316).
 Reine de Meerbeke (20361).
 Major d'Erbaut (15438)
 Céline (25399).
 Impayable (10036) bal.
 Jane d'Acosse (36769).
 Marius (1382).
 Rosette (3625).



1^{er} prime des 30 mois à Soignies.
 1^{er} prime au Concours Provincial de Soignies.
 1^{er} prime des 4 ans à Soignies en 1946.

VADROUILLE D'ENEE (47/2196).

1^{er} prime régionale à Nivelles en 1946.
 1^{er} prime de 10.000 frs (grande conservation) à Soignies en 1947.
 1^{er} prime des 4 ans (grande taille), au Grand Concours de Bruxelles, en 1947.



MARIUS DE GOREUX
 provenant de l'excellent élevage Roberti;
 1^{er} prime des 4 ans et plus, à Hal, à MM. GALMART frères, à Bogardden.

(+7/4846), rouan (1943)

QUERELLEUR D'ACOSSE (+1/304) (1937), bai

Esprit de Quaregnon (30/1985) rouan.
 Comtesse de Quaregnon (23/7297) (1917) baie.
 Joubert II du Château (64/262) (1908) rouan.
 Melonne (23/2581) (1916) alezane.
 Successeur d'Herse (25/546) (1922) bai.
 Maurice du Château (30/3694) alezan.
 Bertha du Château (29/7409) (1920) bai.
 Idéal de Bonneffe (25/216) (1917) alezan brûlé.
 Blondine d'Avin (25/11353) (1919) alezan clair.

Karlène d'Acosse (35/303) (1931) alezan.

Bienvenu du Beau Sobell (31/2114) (1929) bai.

Bella du Berger (28/177) (1924) rouan.

Avenir d'Herse (25/412) rouan.
 Comtesse de Quaregnon (23/7297) (1917) baie.
 Joubert II du Château (64/262) (1908) rouan.
 Melonne (23/2581) (1916) alezane.
 Successeur d'Herse (25/546) (1922) bai.
 Maurice du Château (30/3694) alezan.
 Bertha du Château (29/7409) (1920) bai.
 Idéal de Bonneffe (25/216) (1917) alezan brûlé.
 Blondine d'Avin (25/11353) (1919) alezan clair.

Albion d'Hor (23/1892) rouan.
 Carmen d'Herse (23/1691) (1914) alezan.
 Bonaventure (60450) alezan.
 Black de Quaregnon (23/7291) (1911) bai.
 Joubert de la Bruyère (23/416) (1914) alezan.
 Marie II du Château (66567) (1911) bai.
 Meïon (47696) (1911) bai.
 Mirza de Bruges (72771) (1911) bai.
 Albion d'Hor (23/1892) rouan.
 Alice d'Herse (89517) (1908) baie.

Conquérant de Terhaegen (69900) bai.
 Fannie de Bass (49515) rouan.
 Conquérant de Terhaegen (69900) bai.
 Alice d'Herse (89517) baie.
 Tiburce (37/596) bai.
 Margaya (53047) alezane.
 Tonis (9614) (1911) bai.
 Julie de la Bruyère (12821) (1911) bai.
 Rubens (29918) (1911) bai.
 Titine (56321) (1911) bai.
 Bristol II (38028) (1911) bai.
 Rosette de Meet (52315) (1911) bai.
 Conquérant de Terhaegen (69900) bai.
 Fannie de Bass (49515) rouan.
 Farceur d'Abée (35486) bai.
 La Fleur (49017) aubère.

Indigène du Fosteau (29718).
 Colosse (14966).
 Indigène du Fosteau (29718).
 Farceur d'Abée (35486).
 Consul de Lembecq (21316).
 Major d'Erbaut (15438).
 Paulus (5874), Jupiter (126).
 Bristol (9406).
 Rauws (43309).
 Indigène du Fosteau (29718).
 Comtesse de Terhaegen (40799).
 Bayard d'Abée (16682).
 Alice d'Abée (40529).

MARIUS DE GOREUX

HIRONDELLE DE GOREUX (+2/9281) (1938), aubère

Envlé du Kat (34/1250) (1929) bai.
 Agricole (23/22307) (1919) bai b.un.
 Avenir d'Herse (25/412) rouan.
 Frivolité du Kat (34/2185) (1930) rouan.
 Sarah du Kat (26/2967) (1922) bai.
 Albion d'Hor (23/1892) rouan.
 Fannie de Bass (49515) rouan.
 Mout de Chaussée (34/6509) (1914) bai.
 Victorieux d'Hor (26/1822) (1922) alezan.
 Utopie de Goreux (33/6751) bai.
 Olymptienne de Goreux (27/8937) aubère.

Jazz Band du Kat (38/916) (1934) rouan.

Céline de Goreux (37/5477) (1923) bai.

Avenir d'Herse (25/412) rouan.
 Agricole (23/22307) (1919) bai b.un.
 Avenir d'Herse (25/412) rouan.
 Sarah du Kat (26/2967) (1922) bai.
 Albion d'Hor (23/1892) rouan.
 Fannie de Bass (49515) rouan.
 Mout de Chaussée (34/6509) (1914) bai.
 Victorieux d'Hor (26/1822) (1922) alezan.
 Utopie de Goreux (33/6751) bai.
 Olymptienne de Goreux (27/8937) aubère.

Albion d'Hor (23/1892) rouan.
 Carmen d'Herse (23/1691) alezan.
 Bonaventure (60450) alezan.
 Mirza d'E. (74001) noir.
 Albion d'Hor (23/1892) rouan.
 Carmen d'Herse (23/1691) alezan.
 Gaillard II du Château (33/4388) bai.
 Belle II du Kat (23/4697) (1917) aubère.
 Conquérant de Terhaegen (69900) bai.
 Fannie de Bass (49515) rouan.
 Albine d'Hor (23/1892) rouan.
 Mirza de Belle (103899) alezan.
 Carnaval de Nivancourt (23/5502) bai.
 Halette de Goreux (23/19637) aubère.

Conquérant de Terhaegen (68900) bai.
 Fanny de Bass (49515) rouan.
 Conquérant de Terhaegen (68900) bai.
 Tiburce (37596) bai.
 Margaya (53047) alezan.
 Avenir C. (35138) rouan.
 Mina d'E. (62459) rouan.
 Conquérant de Terhaegen (68900) bai.
 Fannie de Bass rouan.
 Conquérant de Terhaegen (68900) bai.
 Alice d'Herse bai.
 Gaillard d'Orp (68230) (1917) aubère.
 Fisine du Château (102791) (1917) aubère.
 Gaillard d'Orp (68230) (1917) aubère.
 Belle du Kat (81849) (1917) aubère.
 Indigène du Fosteau (29718).
 Colosse (14966).
 Conquérant de Terhaegen (68900) bai.
 Fannie de Bass rouan.
 Hercule Schen (41320) (1917) aubère.
 Torta (71113) (1917) aubère.
 Hippocrate du Fosteau (29016) (1917) aubère.
 Poule de Cortil (45209) (1917) aubère.
 Soudard du Fosteau (75822) (1917) aubère.
 Grises d'Houdoumont (65359) (1917) aubère.

Indigène du Fosteau (29718).
 Indigène du Fosteau (29718).
 Consul de Lembecq (21316).
 Major d'Erbaut (15438).
 Indigène du Fosteau (29718).
 Farceur d'Abée (35486) bai.
 Indigène du Fosteau (29718).
 Carnaval (26232).
 Carnaval (26232).
 Brin d'Or (7992).
 Indigène du Fosteau (29718).
 Buffalo Bill (12416).
 Brin d'Or (7992).
 Martin de Namur (12696).
 Kléber du Fosteau (39368).
 Piquavoine (7564).



Echos.

Italie.

La date du Premier Congrès International de Physio-Pathologie de la Reproduction Animale et de la Fécondation Artificielle a été définitivement fixée du 23 au 30 juin 1948, à Milan (Italie), pour permettre à tous les participants d'intervenir au Congrès International de Génétique, qui aura lieu à Stockholm du 7 au 14 juillet 1948, et au Congrès International de Zoologie qui aura lieu à Paris du 21 au 27 juillet 1948.

Des savants, des Universités et Académies scientifiques des Pays européens, des deux Amériques, de l'Afrique et de l'Océanie ont déjà donné leur adhésion au Congrès. La F.A.O. (Food and Agricultural Organisation) et l'U.N.E.S.C.O. (United Nations Educational and Cultural Organisation) ont assuré leur appui.

Une conférence préliminaire est fixée pour le 21 juin 1948 sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O. Un nombre limité de savants italiens et étrangers, parmi les plus illustres, y sera invité pour discuter des « Substances interactives entre œufs de spermatozoïdes et parthenogénèse ».

La Commission Scientifique du Congrès effectuera la répartition des communications présentées, entre les Sections. Elle constituera, en outre, des Groupes de Sections pour discuter des questions présentant un intérêt général.

Les questions traitées au Congrès seront les suivantes: a) Problèmes biologiques de la reproduction animale; b) problèmes zootechniques de la reproduction animale; c) problèmes de la pathologie dans la reproduction animale; d) problèmes concernant l'application des méthodes de la fécondation artificielle aux animaux; e) problèmes de la réglementation et de l'organisation de la fécondation artificielle et de la reproduction animale.

Le dernier délai pour la présentation des communications au Congrès a été fixé au 31 mars 1948. Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et tous ceux qui désirent des renseignements plus détaillés sont priés de s'adresser au Secrétariat Général, 17 Via Fratelli Bronzetti, Milan (Italie).

En même temps que les travaux du Congrès, seront organisées des exhibitions internationales, dans le but de faire connaître aux participants au Congrès qui s'y intéressent, la plus moderne production italienne et étrangère de livres, revues, et matériel publicitaire (de biologie pure et appliquée, de zootechnie, etc.), de produits chimiques pour laboratoires et pour toute nécessité liée à l'élevage du bétail, des instruments scientifiques et de précision (pour laboratoires et Instituts) de matériel didactique et scientifique — (pho-

tographie, cinématographie, tableaux, modèles, petits animaux de laboratoire, matériel démonstratif, etc.), matériel d'emploi zootechnique, instruments), de matériel sanitaire, thérapeutique et hygiénique (instruments pour chirurgie, médecines, produits pour la désinfection et la déinfestation). En outre, il y aura une présentation de reproducteurs de haute valeur (bovins, chevaux, brebis, porcs) à laquelle sont invités à y participer les éleveurs italiens et des autres pays étrangers.

Les frais d'inscriptions sont les suivants: 8 Dollars ou 2 Livres Sterling pour les membres effectifs (congressistes, et 4 Dollars ou 1 Livre Sterling pour les membres agrégés (personnes qui accompagnent les congressistes).

Aux savants, aux techniciens, aux éleveurs, à tous les hommes de bonne volonté, de n'importe quel pays, continent ou confession, le Comité Général du Congrès adresse son invitation chaleureuse de se rendre à Milan et de participer aux travaux du Congrès et aux autres manifestations.

Danemark.

Nous avons eu le plaisir de voir à plusieurs de nos expertises, une commission d'achat danoise composée de MM. Kalshøj, Président du syndicat d'achat, Nielsen et Pilegaard et présidée par le sympathique conseiller, M. Hansen, un ami du cheval belge, un habitué de nos concours et de toutes nos manifestations chevalines.

Suède.

Nous avons eu le plaisir de remarquer, parmi les amateurs étrangers, venus assister à nos expertises, une délégation suédoise conduite par M. Sylvén.

France.

M. Verret a également assisté à nos expertises. C'est, chacun le sait, un autre grand ami du Cheval de Trait Belge.

Nous apprenons que l'élevage de MM. Gallet vient d'acquiescer Bayard de la Poste qui, l'an dernier, avait des prétentions au Championnat.

Bayard fera le service avec Quinaux.

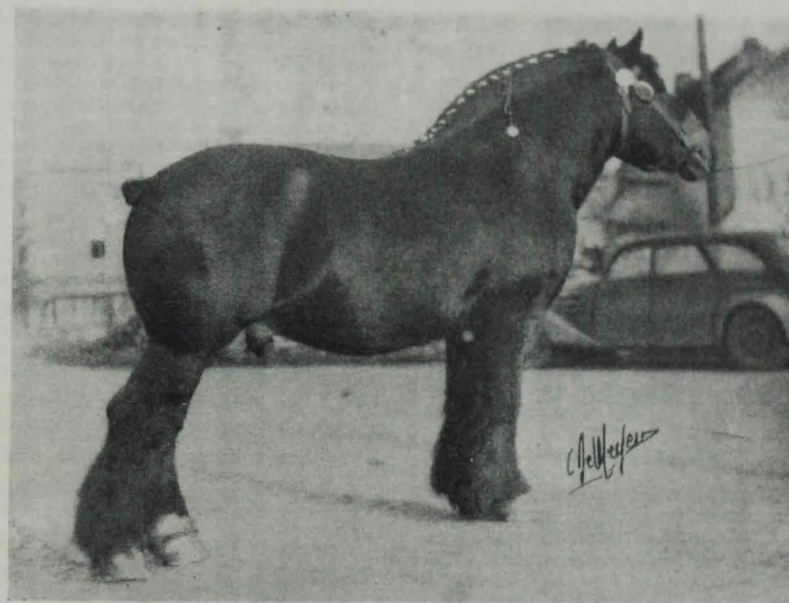
Nous souhaitons à MM. Gallet frères plein succès avec ces deux brillants étalons, mais cela ne nous empêche pas de regretter le départ de Bayard.

Etats-Unis.

Monsieur H.J. BRANT, Secrétaire de la Belgian Draft Horse Corporation of America, Wabash, Ind., U.S.A. nous a communiqué que les coupes offertes



Le Chevalier Hynderick de Theulegoet, Secrétaire Général vient de remettre à M. CAUDRELIER l'objet d'art offert par la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge » et remporté par son étalon « Islam de Hurogne », vainqueur du Concours d'étalons de 4 ans et plus, à Cambrai le 13 novembre 1947. De droite à gauche, on reconnaît M. CAUDRELIER, M. DES MOINES, M. NEUVILLE, secrétaire de la Société du Stud-Book du Cheval de Trait du Nord, M. EHMAN, Inspecteur Général des Haras Français, M. Edgard BEDORET et le Chevalier HYNDERICK DE THEULEGOET, délégué de la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge ». A l'extrême droite, M. VAN HOVE, délégué de l'Office National des Debouchés Agricoles et Horticoles. (Photo Gobert)



Due de la Poste, à M. PORIDAENS, Gustave, de Vieux-Genappe, père de Quinaux de la Poste, Champion hors concours à Vittel 1947.

par notre Société ont été remportées par les chevaux suivants:

HYNDERICK CUP — au concours de Waterloo — par **VICTORY**, pouliche de 2 ans appartenant à MM. W. G. Harkness & Son, de Sandusky, Ohio.

Cette coupe fut remise par M. Harry Linn, Secrétaire au Département de l'Agriculture de l'Etat d'Iowa.

YSER CUP — à l'Indiana State Fair — remportée par la même pouliche.

THE BELGIAN BREEDERS CUP — à l'Iowa State Fair — par **SUGAR GROVE SUSIE**, jument de 4 ans appartenant à Ralph L. Smith Farms, Chillicothe, Missouri.

L'Activité des Sociétés.

Union Professionnelle des Propriétaires et Détenteurs d'Étalons

Des décisions du plus haut intérêt et d'une très grande actualité ont été prises au cours de la réunion des U.P.E. qui s'est tenue, le 18 novembre, sous la présidence de M. Seutin.

M. le Directeur Lievens avait eu l'amabilité de venir rehausser de sa présence cette imposante réunion des délégués provinciaux. C'est un bien, car, de la sorte, les décisions prises par l'assemblée pouvaient être immédiatement ratifiées grâce aux précisions et aux éclaircissements apportés par le Directeur du Service de l'Élevage.

1°. — De l'avis de la plupart des délégués provinciaux, les mesures prises pour réprimer la monte clandestine ne se sont pas avérées, jusqu'ici, pratiquement très efficaces, par suite de multiples causes parmi lesquelles, on peut signaler, en passant, la lenteur de la justice répressive, voire l'ignorance par certaines polices locales de la réglementation en la matière, les condamnations dérisoires infligées aux délinquants, etc.

Cependant, un premier pas a été franchi. Ses effets immédiats ne sont peut être pas très spectaculaires, mais ses conséquences lointaines n'en sont pas moins certaines, ainsi que le faisaient très justement remarquer M. le Directeur Lievens et M. Lenel.

Il y a des faits acquis : des condamnations ont été prononcées. C'est l'essentiel.

Mais il ne suffit pas de s'efforcer de réprimer la monte clandestine — et l'on sait combien la chose

THE KING ALBERT CUP sera offerte lors du Concours International de Chicago. Elle sera remise par notre Ambassadeur, le Baron Silvercruys, ou, à son défaut, par notre Consul Général à Chicago, M. Louis Borremans.

Nos chevaux en Amérique du Sud

Lors de notre 52^{me} Concours National, un visiteur Sud-Américain exprima le désir d'acquérir un étalon et 4 juments.

Ces animaux arrivés récemment en Amérique du Sud en parfait état, ont satisfait entièrement l'acquéreur: celui-ci félicite le vendeur et déclare le lot choisi « remarquable ».

Voilà un exportateur avisé: vendant de la toute bonne marchandise, il fait au cheval de trait belge la propagande la plus efficace. Cet exemple est à signaler et à imiter.

est difficile, puisqu'il faut faire la preuve du flagrant délit —, il importe encore de la prévenir autant que possible. Réprimer, punir la faute, c'est bien, mais la prévenir, l'empêcher, c'est incontestablement mieux, et c'est bien là qu'il fallait en venir. C'est pourquoi, l'assemblée fut unanime à approuver la proposition de M. Julien Roberti, à savoir: obliger tout naisseur de poulain de faire la preuve de la paternité du produit, par la production d'un certificat de saillie.

2°. — L'assemblée a également décidé qu'en cas de procédure, la Fédération Nationale supporterait les frais d'appel.

3°. — Le Service de l'Élevage a organisé à la frontière un mode spécial de surveillance des chevaux exportés. A l'avenir, les cartes de monte des étalons en exportation devront rentrer au Ministère.

4°. — Les Provinces conservent leur liberté d'action pour la fixation du taux de la cotisation.

5°. — Le prix minimum des saillies a été maintenu à 800 francs.

A propos de la longévité du cheval de trait belge, signalons encore qu'Espoir de Quaregnon est mort à 19 ans, Avenir d'Herse à 21 ans et Indigène du Fosteau à 23 ans.

Page du Lecteur.

M. Van V. à T. — J'ai obtenu, cette année, un poulain aleanz hors de ma jument noire et d'un étalon bai. Je croyais que ce n'était pas possible, à moins que l'un des parents ne soit pas pur. Je ne connais que peu de chose en hérédité. Pourriez-vous me donner votre avis dans le journal? Simplement car je ne comprends pas beaucoup les formules.

Cher lecteur, il est bien difficile de vous donner les renseignements que vous demandez sans faire usage de formules, mais nous allons essayer de vous expliquer cela clairement et simplement.

Il y a des caractères, des particularités, tels que la robe qui se transmettent héréditairement, c'est-à-dire des parents aux descendants. Pour simplifier, on désigne ces particularités par une lettre, souvent la première du mot. Exemple: Aleanz = A.

Quand cette particularité est à l'état pur, on écrit AA. Dans le cas présent, AA sera la formule de l'aleanz pur.

Mais, à côté de ce facteur AA, il peut y en avoir d'autres tels que

- B qui transforme l'aleanz en foncé;
- C qui modifie le brun en noir;
- D qui limite le noir aux extrémités.

Dans ces conditions, un cheval bai aurait pour formule AACD, c'est-à-dire:

- AA = aleanz;
- C = modifie le brun en noir, mais
- D = limite le noir aux extrémités (crins de la crinière et de la queue, extrémités des membres).

Et le cheval noir aurait pour formule AABC, c'est-à-dire:

- AA = aleanz;
- B = transforme l'aleanz en foncé;
- C = modifie le brun en noir.

Mais, dans un organisme, ces facteurs ne sont pas fusionnés; ils peuvent se séparer, se dissocier. Exemple: la formule du bai peut se dissocier comme suit:

Il a pour formule AACD que l'on peut décomposer en

- ACD
- AC
- AD
- A.

La formule du noir, AABC, peut se dissocier en

- ABC
- AB
- A.

Si l'on réunit ces formules décomposées, par accouplement d'un étalon bai avec une jument noire, toutes les unions étant possibles, l'on aura:

Étalon: ACD		ABC jument.
AC	×	AB
AD		AC
A		A

Remarquez qu'il y a une union, la dernière, qui peut se faire entre le facteur A venant de l'étalon et un autre facteur A, provenant de la jument. Le produit aura pour formule AA, c'est-à-dire un aleanz. Ce qu'il fallait démontrer.

M. B. N. à H. C. — Voudriez-vous avoir l'obligeance de me dire, par la voie du Bulletin, quelle est la valeur nutritive exacte du pain? Le pain complet est-il meilleur que le pain blanc?

Réponse: Un pain d'un kg. contient 600 grammes d'hydrates de carbone (amidon), 20 grammes de graisse et 70 grammes de matières protéiques. Cela représente, en moyenne, car il y a de nombreuses variantes, 2600 calories.

Le pain complet contient du son et un peu de germe. Or, le son joue le rôle de lest; il facilite la digestion, et contient des substances minérales. Dans le germe il y a des matières grasses, des acides aminés et des vitamines, notamment la vitamine E de reproduction.

Dans le pain complet, on trouve également assez bien de vitamine B1, indispensable à la digestion de l'amidon du pain et des autres hydrates de carbone.

MM. C. G. à N. et N. D. à I. — Ces aimables lecteurs nous demandent par quels moyens peu coûteux l'on peut lutter contre l'humidité des murs.

Quand un mur est humide, c'est que l'eau lui vient du sol ou de la toiture ou de la pluie ou de l'intérieur.

Si l'eau vient du sol, il n'y a qu'un seul moyen: le drainage en creusant au préalable un fossé à quelque distance du pied du mur; l'eau qui s'accumule dans ce fossé est alors évacuée. Elle s'évapore d'ailleurs en partie.

Quand l'eau vient par le dessus, il faut remédier à la toiture.

Si elle vient de l'intérieur du local, il convient d'évacuer les déjections liquides.

Enfin, si l'humidité provient de la pluie qui fouette le mur, on peut protéger ce dernier par un bon cimentage ou au moyen de plaque d'éternit ou de feuilles de zinc, ou encore par une plantation à quelques mètres du mur.

Mais si l'eau provient du sol et s'il n'est pas possible de l'évacuer par drainage à cause du manque de pente, l'on doit, alors, avoir recours à l'assèchement par le procédé Knappen qui consiste à placer dans la demi épaisseur du mur des tuyaux ou des prismes poreux en terre cuite. On les dispose à 50 centimètres les uns des autres et à un mètre environ du sol. Ces distances peuvent être diminuées, de même que les tuyaux ou prismes peuvent être placés sur les deux

faces, c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur. Il faut environ six mois pour assécher un mur, lorsque le travail a été bien exécuté.

M. R. B. à Br. — Dans les deux derniers numéros du Bulletin, il a été souvent question que l'alimentation défectueuse a des effets désastreux sur la croissance des poulains. Je le crois volontiers et j'en suis même certain, mais je voudrais des précisions et, si possible des chiffres à l'appui.

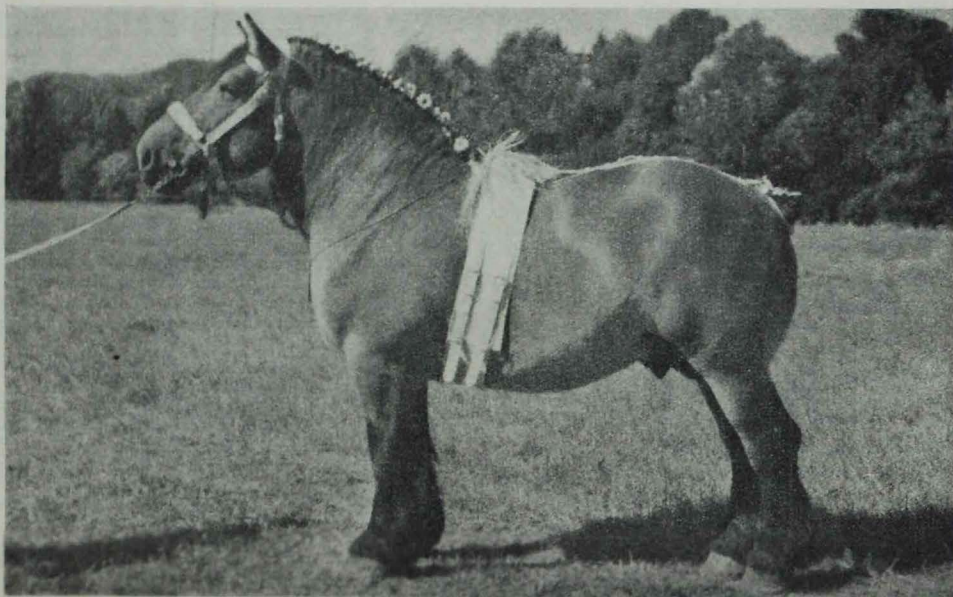
Réponse: Il y a encore des « St-Thomas » et c'est heureux. Cela oblige les rédacteurs du Bulletin à mettre les points sur les i.

Voici des chiffres, cher lecteur. Ils sont puisés dans l'abondante documentation dont nous disposons. Notez bien que nous avons agi exactement comme vous: nous n'avons pas voulu nous contenter des chiffres rapportés par les autres. Nous avons mesuré des poulains et

cela dans tous les sens, à des âges divers, les uns soumis à une alimentation normale, les autres à une alimentation défectueuse, tenus les uns et les autres dans les mêmes conditions d'hygiène. Voici quelques unes de nos observations portant sur des poulains mâles de gros trait belge (moyennes):

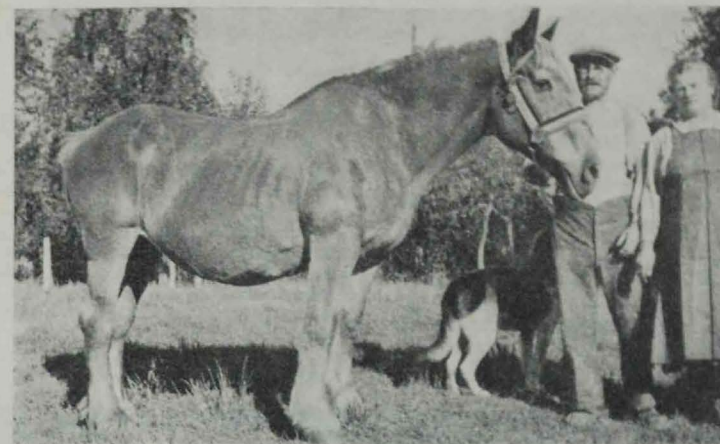
	6 mois		12 mois	
	alimentation		alimentation	
	normale	défectueuse	normale	défectueuse
Taille du garrot	1.34 m.	1.299 m.	1.42 m.	1.34 m.
Taille à la croupe	1.38 m.	1.311 m.	1.47 m.	1.36 m.
Périm. thoracique	1.52 m.	1.41 m.	1.68 m.	1.47 m.
Largeur poitrine	0.37 m.	0.327 m.	0.38 m.	0.35 m.
Longueur croupe	0.46 m.	0.396 m.	0.495 m.	0.42 m.
Périm. du canon	0.21 m.	0.195 m.	0.23 m.	0.20 m.

Charles VAN OOSTE.

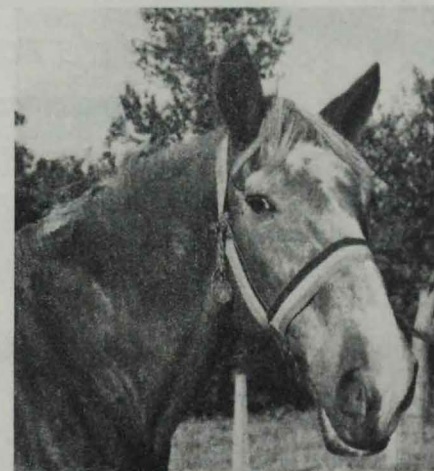


Quinaux de la Poste, à MM. GALLET frères.

Un cas remarquable de longévité et de fécondité chez le cheval de trait belge



Née en 1921, Laura de Gemelingen, (27/10263), appartenant à M. Vandennacker, fr. et s., à Gammerages a donné une vingtaine de produits dont le dernier en 1946.



Elle est, ici, âgée de 26 ans (septembre 1947).



Analyses des Publications

LE TRAITEMENT D'UN LOT DE VIEILLES GRAINES DE BETTERAVE SUCRIÈRE ET SON INFLUENCE SUR LEUR GERMINATION

par L. DECOUX et M. SIMON

(Publications de l'Institut pour l'amélioration de la betterave [Tirlemont])

Des levées défectueuses ont été constatées dans certaines emblavures de betteraves sucrières en 1945, consécutivement à une conservation prolongée des graines, dans un local à température élevée, en été, et en atmosphère légèrement ammoniacale.

À la suite de ces observations, des essais de germination ont été effectués sur un lot de glomérules de betteraves sucrières, âgées de 7 ans. Ils avaient pour but d'étudier d'abord l'influence du lavage sur le pouvoir germinatif des glomérules; ensuite, la toxicité de l'ammoniac.

Les études faites ont permis de tirer les conclusions suivantes :

1. — Le lavage des glomérules âgés de betterave su-

crière, à l'eau distillée pendant 24 heures, accélère l'énergie germinative. Il n'augmente pas le pouvoir germinatif;

2. — Une atmosphère ammoniacale est mortelle pour les graines de betterave sucrière, à la concentration utilisée.

Le magasin à graines de betterave sucrière devra réunir les conditions suivantes, en vue d'assurer une bonne conservation : ventilation suffisante, température convenable, absence d'humidité. D'aucune façon, on n'y conservera des engrais ammoniacaux.

Afin d'éviter les levées défectueuses à l'avenir, l'analyse germinative préliminaire des fournitures de graines est indispensable.



COMMUNIQUÉS

Société Royale

" LE CHEVAL DE TRAIT BELGE "

Commission Exécutive - Séance du 8 octobre 1947

L'exportation de notre cheval étant toujours le principal souci, les membres de la Commission exécutive ont, avant d'entamer la discussion concernant les divers points à l'ordre du jour, demandé à Messieurs De Vulder et Docquier, Inspecteurs, la relation de leur voyage d'études en Allemagne.

Lecture est donnée d'une lettre émanant de la Fédération des Sociétés d'Élevage du Cheval de Trait Ardennais, annonçant la constitution, le 3 mai 1947 à Namur, de la dite Fédération, groupant les Sociétés provinciales d'élevage du cheval de trait ardennais de la 3^e zone, ainsi que des statuts et du règlement d'ordre intérieur de cette Fédération. La Fédération demande aussi à la Société Royale de réexaminer la répartition des membres du Conseil. Une décision sera prise ultérieurement, après examen approfondi de la question.

Une firme a fait des propositions pour la réalisation d'un film sur le cheval. La Société jugeant que la propagande ne sera pas en rapport avec le coût exorbitant du film ne peut prendre ces propositions en considération.

L'Institut Belge de l'Alimentation, à l'intervention de M. le Professeur Lahaye, sollicite une intervention pécuniaire de la Société. M. l'Inspecteur vétérinaire principal honoraire Rulot est chargé d'examiner le rapport soumis et d'en référer ensuite à la Commission Exécutive.

Sont encore commentés les rapports on ne peut plus intéressants de M. l'Inspecteur De Vulder concernant ses voyages en Italie et à Vittel et l'opinion de M. Edgard Bedoret sur la situation d'un important marché étranger.

La Commission Exécutive décide que dorénavant une commission vérifiera la qualité des chevaux destinés à l'exportation.

Un objet d'art sera offert au concours de Cambrai auquel la Société sera représentée par le Secrétaire Général et M. Edgard Bedoret.

Le Secrétaire Général lit des extraits d'un rapport sur l'Espagne rédigé par une personnalité chargée par le Ministère d'amener une mission en Belgique. Cette mission sera reçue par la Société qui organisera un déjeuner en son honneur.

Suite à une demande du Salon de l'Industrie Alimentaire d'avancer la date de notre Concours Na-

tional, la Commission Exécutive émet le désir de maintenir le deuxième dimanche de juin pour notre manifestation nationale.

Commission Exécutive - Séance du 15 octobre 1947

Un seul point à l'ordre du jour :

Exposé de Monsieur l'Inspecteur Rulot sur son voyage dans le grand-duché de Luxembourg et rapports de notre Société avec les éleveurs grand-ducaux.

M. Rulot, à l'invitation de M. le Ministre de l'Agriculture du grand-duché de Luxembourg, s'est rendu à Diekirch, accompagné de notre Inspecteur, Monsieur Docquier, afin d'examiner l'état actuel de l'élevage chevalin et de proposer certaines directives nécessaires à la remise en état du cheptel grand-ducal fortement abimé par la guerre. La situation y est en effet précaire et les personnalités dirigeantes reconnaissent qu'il y a à faire un gros effort. Le Gouvernement grand-ducal y contribuera. Il faut acheter non seulement des étalons mais des pouliches et des juments de qualité pour constituer un matériel d'élevage digne de ce nom.

Les personnalités grand-ducales ont demandé s'il ne serait pas possible de les guider afin qu'il ne leur soit vendu que de bons chevaux.

M. Rulot est félicité pour son rapport, par lequel il répond aux différentes questions lui posées par les personnalités grand-ducales et dont il a donné la primeur à la Commission Exécutive.

Suit un échange de vues concernant nos rapports futurs avec les éleveurs du grand-duché et l'inscription de leurs produits dans notre Stud-Book.

La Commission désigne M. Rulot et l'Inspecteur, M. Docquier pour voir comment se dérouleront le lendemain, à Quiévrain, les opérations de passage des chevaux exportés en France. Il est de grande nécessité de surveiller nos ventes pour l'étranger afin de ne pas perdre nos clients, par le fait d'exportateurs peu avisés. MM. Rulot et Docquier feront ensuite rapport à la Commission Exécutive.

Commission Exécutive - Séance du 12 novembre 1947

Au cours de cette séance ont été envisagés divers moyens pour aider à la diffusion de notre Bulletin Officiel et, entre autres, l'incorporation du coût de l'abonnement à la cotisation de membre. Cette question sera réexaminée ultérieurement.

La propagande par cartes postales étant jugée très efficace, les carnets de cartes postales représentant les lauréats du 52^e Concours seront, comme avant-

*Pour avoir
des sujets puissants
sans tare de rachitisme*

*demandez à
votre Docteur Vétérinaire*

VITAMINES INJECTABLES

Pour le traitement préventif du rachitisme

PROTECTOL D
*solution à 24.000 Unités Internationales
de Vitamines D par CC.*

PROTECTOL D "FORTIOR"
*en ampoules de 3 CC. contenant
600.000 Unités Internationales
de Vitamines D par CC.*

**ANTIRACHITIQUE
PROTECTOR**
*complexe minéral hautement
vitaminisé, en boîte de 1 Rg 250*

Les produits PROTECTOR
ont rendu de grands services
à l'élevage belge.
Continuez leur votre confiance!



ALIMENTS PROTECTOR SPRL.
222-RUE DE BIRMINGHAM - BRUXELLES
R.C. BR. 115.974 - TEL. 21-25-22

guerre, envoyés à tous les agents diplomatiques et consulaires à l'effet d'être déposés dans les salons d'attente. Ils seront aussi adressés à tous nos amis à l'étranger.

Pour continuer ses travaux, la Commission Scientifique va essayer d'obtenir du Bureau du Fonds National de la Recherche Scientifique l'acquisition d'un appareil photographique, dans le but d'étayer ses conclusions sur des documents irréfutables.

Des chevaux devant partir incessamment pour l'Espagne, pouvoir a été donné à l'Inspecteur, M. Docquier, pour contrôler la qualité des chevaux et, au besoin, refuser l'exportation de sujets jugés de qualité insuffisante. Une commission sera désignée pour voir les chevaux le jour de leur embarquement.

Commission Exécutive - Séance du 26 novembre 1947

La Commission a pris connaissance de la lettre de la Fédération des Sociétés d'Élevage du Cheval de Trait Ardennais. Le Baron de Favereau, Président de cette Fédération, expose que les éleveurs de la troisième zone sont faiblement représentés au sein du Conseil Administratif. Il y a des régions faisant partie des provinces de Hainaut, de Namur et de Liège qui n'ont pas de délégué au sein du Conseil. Il demande qu'au fur et à mesure des places vacantes dans ces provinces, les membres de ces provinces proposent à l'Assemblée Générale des candidats résidant dans la troisième zone. La Commission estime que cette proposition doit être prise en considération et décide de prévenir les Présidents des sous-commissions provinciales de faire le nécessaire lors des réunions des membres de leur province spécialement convoqués pour présenter des candidats en cas de vacance au sein du Conseil Administratif.

Monsieur Docquier expose le rapport qu'il a fait avec Monsieur Rulot concernant le passage des chevaux à la frontière française. Ces Messieurs déclarent qu'il n'y a plus une atmosphère de foire et que les mesures prises par l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles, notamment exiger la vente des chevaux avant leur présentation à la frontière ainsi que le dépôt des factures la veille des opérations, ont eu un résultat heureux.

Le Secrétaire Général communique l'avis de l'Avocat de la Société concernant l'interprétation de l'art. 5 des statuts concernant la présentation à l'Assemblée Générale des candidats au Conseil Administratif:

« Si le troisième alinéa de l'art. 5 se borne à dire que les candidats au Conseil doivent être présentés par dix Sociétaires, sans dire quels Sociétaires il s'agit, il n'est pas douteux que ces Sociétaires doivent être des membres de la même province que les candidats appelés à représenter cette province.

» Cela est dit très clairement dans le quatrième alinéa ainsi libellé: dans le cas où les candidats d'une

» province ne seraient ou ne pourraient être représentés par dix membres de cette province, la Commission Exécutive se substituerait à ces derniers et présenterait des candidats.

» Les candidats d'une province doivent donc nécessairement être présentés, soit par dix Sociétaires ou membres de cette province, soit par la Commission Exécutive ».

La Commission Exécutive exprime son accord et en fera part au Conseil Administratif.

Le Professeur Lahaye expose la situation de notre Bulletin Officiel. Celui-ci est très apprécié à l'étranger où, en dehors des envois gratuits, il recueille proportionnellement plus d'abonnés que parmi les membres de la Société. La Commission Exécutive fera des propositions à la prochaine séance du Conseil Administratif qui aura lieu le mercredi 3 décembre, en vue d'intéresser les membres à la diffusion du Bulletin.

En effet, le Bulletin est un excellent moyen de propagande et cette propagande intéresse au plus haut point tous les membres et l'élevage belge.

**

Déclaration de naissance des poulains.

Nous déférons bien volontiers au désir de M. le Dr. De Vulder, Inspecteur du S.-B., de voir publier dans le Bulletin Officiel, une lettre qu'il avait adressée, dès le mois d'août dernier, à M. le Professeur Liégeois, Président de l'Union Vétérinaire.

C'est une mise au point qui indique clairement les positions respectives de la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge », des U.P.E., des docteurs en médecine vétérinaire et des éleveurs et qui répond aux demandes de ces derniers concernant le mode actuel du service des déclarations de naissance des poulains.

Le 13 août 1947.

Monsieur le Professeur,

Je me permets de vous confirmer l'entretien que nous avons eu au sujet des modalités actuelles d'inscription des poulains de gros trait belge au Stud-Book.

Antérieurement les poulains pouvaient être inscrits jusqu'à l'âge de trois mois sur simple introduction d'une déclaration de naissance certifiée sincère et véritable par un Docteur en médecine vétérinaire.

Depuis janvier 1944, la Société Royale « Le Cheval de Trait Belge », en vue de garantir davantage l'authenticité des origines, estima nécessaire de suivre les poulains de près, dès leur naissance, et, à cet effet, mit en vigueur les dispositions suivantes:

1. L'annonce de la naissance doit être faite par carte postale spéciale dénommée « avis de naissance », dans les 48 heures.

2. La « déclaration de naissance » doit être introduite dans les deux mois de la naissance.

Vers la même époque, — le projet avait cependant été conçu et approuvé avant la guerre — le Service de l'Élevage du Ministère de l'Agriculture créa, en vue de valoriser les étalons approuvés, des associations provinciales destinées à lutter contre la monte clandestine. Ces associations sont dénommées Unions Provinciales des Détenteurs d'Étalons Approuvés, ou plus couramment U.P.E., et sont groupées en une Union Nationale. Le Service de l'Élevage demanda, à l'époque, à la Société Royale du Cheval de Trait Belge de collaborer à l'œuvre des U.P.E., chose qui en principe se justifiait et fut admise. Cette collaboration se traduisit, en ordre principal, du côté de la Société, par deux modalités complémentaires pour l'inscription des poulains:

1. La carte « avis de naissance » serait remplie en double et envoyée simultanément au Stud-Book et à l'U.P.E. dans les 48 heures.

2. La déclaration de naissance devrait être accompagnée d'un volet du carnet de saillie, dénommé « certificat de saillie », lequel serait revêtu du sceau de l'U.P.E.

Par ce dernier point, se trouvait valorisé le carnet de saillie, jusque là détenu par le Ministère de l'Agriculture qui s'en dessaisissait au profit des U.P.E.

De plus, le Ministère proposa à la Société d'organiser, au moyen du service d'inspection des U.P.E., la surveillance des naissances en même temps que le contrôle des étalons, surveillance qui comprend l'établissement éventuel de la déclaration de naissance.

Bien que cette collaboration souleva le principe grave de l'autonomie de la tenue du Stud-Book par la Société Royale du Cheval de Trait Belge, cette dernière, dans un esprit constructif et en vue de renforcer les liens étroits et cordiaux qui l'unissent au Service de l'Élevage dans la poursuite du but commun, à savoir l'amélioration de notre race chevaline de gros trait et la défense des intérêts des éleveurs, marqua son accord à ces propositions.

Certaines mises au point d'ordre pratique furent faites, alors, en vue d'établir, d'une façon formelle, que la mission de l'U.P.E. se résume au contrôle, l'inscription restant entièrement l'affaire du S.-B., et définissant la position respective des services d'inspection des deux organismes à savoir que l'Inspecteur du S. B. a, en toute circonstance, autorité sur l'Inspecteur de l'U.P.E. en matière d'inscription.

Je me suis permis de vous exposer la situation dans son ensemble tout en m'efforçant d'être aussi bref que possible, estimant qu'il vous serait de cette façon plus

aisé de comprendre comment il se fait qu'actuellement, dans certaines provinces, (je dis « certaines » car les U.P.E. sont loin de travailler d'une façon uniforme), les vétérinaires ne sont plus requis pour établir les déclarations de naissance des poulains, ce travail étant fait par l'Inspecteur de l'U.P.E. au moment où il passe à l'exploitation pour contrôler le poulain.

Toutefois, tant que la Société n'en décide pas autrement, l'éleveur peut toujours avoir recours, comme par le passé, à un Vétérinaire agréé pour établir la déclaration de naissance de son poulain.

Dr. A. DE VULDER,

Inspecteur

S. R. « Le Cheval de Trait Belge ».

P. S. — Bon nombre de poulains sont vérifiés par les Inspecteurs du S. B. lors de leurs passages dans les exploitations. Il est évident que, dans pareils cas, c'est le signalement établi par eux qui est pris en considération pour l'inscription de l'animal.

**

Avis important

Les exportateurs de juments pleines sont priés de remettre aux acheteurs étrangers les certificats de saillie, afin de faciliter l'établissement de la généalogie pour l'inscription des produits dans les livres d'origine et dans les concours.

**

La Commission d'Achat des Haras Français, reprenant les habitudes d'avant-guerre, est venue en Belgique et a acheté sept étalons.

**

A l'occasion du 28^e SALON DE MACHINES ET PRODUITS POUR L'AGRICULTURE, la « Société de Mécanique et d'Industries agricoles » organise du 14 au 21 mars 1948, aux Palais du Centenaire, à Bruxelles, un CONGRES D'AGRICULTURE, sous le Haut Patronage du Ministère de l'Agriculture.

Des techniciens spécialisés présenteront des Rapports sur des sujets agricoles d'actualité.

Les personnes qui prennent à cœur les intérêts de l'agriculture ou qui désirent aider à promouvoir ses progrès techniques, sont invitées à s'inscrire, comme « MEMBRE DU CONGRES ».

Pour renseignements : 29, rue de Spa, Bruxelles 4.

Savez-vous ? que...

Sous cette rubrique, vous trouverez régulièrement quelques conseils ou formules pratiques. Prenez-en soigneusement note. Vous vous constituerez, ainsi, en peu de temps, une documentation précieuse pouvant venir à point dans bien des circonstances

1. Le type chevalin le plus ancien connu vivait, il y a plusieurs millions d'années, en Amérique du Nord. Il était de la taille d'un renard, et avait 44 dents. Le membre antérieur se terminait par quatre doigts bien développés et munis de sabots pointus; il portait, en outre, les vestiges d'un cinquième doigt. Ceci explique comment l'on peut encore, à l'heure actuelle, rencontrer des chevaux porteurs, à l'un ou l'autre membre, de deux doigts dont l'un d'eux plus ou moins développé.

2. Chez les poulains de gros trait, le travail n'est pas exclu, vers l'âge de 15 à 18 mois, pour autant qu'il constitue plutôt une promenade hygiénique qu'un travail réel allant jusqu'à la fatigue. Ainsi compris, ce travail léger permet aux jeunes sujets de respirer abondamment un air pur; les membres se dégourdissent; les muscles se fortifient et se développent; les os durcissent; la circulation du sang s'active; la cavité thoracique et les poumons augmentent de volume et de capacité; la peau se congestionne et devient plus apte à remplir sa fonction de désintoxication, en un mot, tous les organes se trouvent, en fin de compte et en même temps, dans les meilleures conditions.

3. Lorsqu'un poulain naît en état de mort apparente, on peut utiliser divers moyens de ranimation basés sur l'excitation du centre respiratoire bulbaire par voie réflexe. Avec un bouchon de paille ou de foin, on frictionne toute la surface du corps et particulièrement le bout du nez; on verse de l'eau froide sur le front et dans les oreilles; on excite la muqueuse du nez en introduisant dans les cavités nasales un fétu de paille auquel on imprime différents mouvements. La respiration artificielle consiste à opérer des tractions rythmées de la langue provoquant l'inspiration, en alternance avec des compressions de la poitrine, réalise non seulement un appel d'air mais également un massage indirect du cœur. On peut également déplacer le membre antérieur admettant évidemment aussi l'avant et vers l'arrière et pratiquer la même intervention sur l'autre membre.

4. Les peuples Kirgiz élèvent une race de chevaux dont les juments ne travaillent pas mais sont soumises à la traite. Le lait est utilisé à la fabrication du koumys, une boisson fermentée, acidulée et

légèrement alcoolisée, répandue parmi les peuples de l'Asie centrale et orientale. Ce breuvage possède des propriétés thérapeutiques sur le fonctionnement de l'intestin.

On utilise, à cet effet, des juments de 6 à 15 ans, les vieilles et les plus jeunes donnant trop peu de lait.

Le rendement laitier de ces juments est dérisoire; il oscille entre 600 gr. et 1 kg. 500 de lait, par jour.

A titre de simple indication, une jument moyenne de gros trait belge donne 6 à 10 kg. de lait par jour et, une bonne mère donne 15 kg. et davantage.

5. Les chevaux sous robe blanche peuvent être moins féconds que ceux sous robe foncée.

En effet, pour certains auteurs, la robe blanche, non seulement domine les autres couleurs au point de vue héréditaire, mais le facteur « couleur blanche » serait lié à un autre facteur (appelé « léthal » en termes de génétique) qui provoquerait la stérilité.

6. Le rachitisme est plus fréquent dans les fermes où les poulains sont élevés dans des prés d'embouche où l'abondance de l'herbe pousse à un engraissement excessif et prématuré. La graisse est l'ennemie des poulains, dit-on. L'on peut ajouter qu'elle est l'ennemie de tous les reproducteurs.

Après le beau temps la pluie ?

Après une longue période de sécheresse aurons-nous une fin d'année pluvieuse? Qui le sait?

En tout cas, après les records de sécheresse, portons au dossier quelques records de chutes de pluie.

Le maximum d'eau tombée du ciel en un mois a été observé à Cherrapunji, dans les Indes, où l'on a noté 6 m. 12 d'eau, en août 1911, la moyenne étant, dans cette région, de 10 m. 02.

Entre les 14 et 15 juillet 1911, soit en 24 heures, il est tombé 1 m. 17 d'eau, à Baguio, aux Philippines.

Par contre, le pays où il pleut le moins se situe, dit-on, à Iquique (Chili), la moyenne étant, à cet endroit, de 1 mm. 27 d'eau, par an.

L'Assurance Hippique Belge



MORTALITÉ - DÉPRÉCIATION

Valeur réelle

Indemnisation à 100 %

Consultez toujours l'A. H. B. avant de conclure un contrat C'EST VOTRE INTÉRÊT

Accepte bons agents partout en Belgique

21, Rue des Chartreux - BRUXELLES

Léon BOMAL

Braine - l'Alleud

(près de Bruxelles)

BRABANT

Téléphone 54.21.03

peut fournir en confiance les meilleurs produits de l'élevage chevalin belge

COMMERCE
INTÉRIEUR

EXPORTATION

Éleveurs...

POUR VOS CHEVAUX

L'alimentation la plus saine, la plus complète, la plus économique

LE SUCRAPAILLE MAXIMA

à sels potassiques nuisibles neutralisés

VENDU EN SACS ROUGES

S. A. SUCRAPAILLE MAXIMA

SAUVENIÈRE - Tél. Gembloux 61.655